

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DU DEVELOPPEMENT

.....

PROJET D'APPUI REGIONAL A
L'INTEGRATION (PARI II Axe 1)

.....

BURKINA FASO

.....

Unité – Progrès - Justice

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Genre et pauvreté au Burkina Faso

RAPPORT PROVISOIRE

Réalisé par :
Michel Adrien KAN
Koudbi SINARE
Célestin Lallé SAGNON

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	3
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET SCHEMAS -----	4
RESUME INTRODUCTIF -----	7
PROBLEMATIQUE – CONTEXTE -----	9
OBJECTIFS -----	10
METHODOLOGIE -----	10
CHAPITRE I. NOTIONS DE GENRE ET DE PAUVRETE -----	11
1.1. Notions de genre -----	11
1.2. Notions de pauvreté -----	12
1.3. Le concept genre et pauvreté -----	12
CHAPITRE II. GENRE, ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET PAUVRETE: DES CAUSES DE LA PAUVRETE -----	14
2.1. Genre, pouvoir de décision et pauvreté -----	14
2.2. Genre, éducation-formation et pauvreté -----	16
2.3. Genre, emploi, revenus et pauvreté -----	20
CHAPITRE III. LA SITUATION DE LA PAUVRETE DES INDIVIDUS ET DES MENAGES: MANIFESTATIONS ET FACTEURS AMPLIFICATEUR-----	30
3.1. Dimension de la pauvreté monétaire -----	30
3.2. Accessibilité aux services de base -----	40
CHAPITRE IV. STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE -----	50
4.1. Les structures de mise en oeuvre -----	50
4.2. La politique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso -----	52
4.3. les orientations ciblées sur les groupes sociaux les plus défavorables -----	64
CONCLUSION -----	67
BIBLIOGRAPHIE -----	68

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP : Adduction d'eau potable ;
AMVS : Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou ;
BAD : Banque africaine de développement ;
BADEA : Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique ;
CEAO : Communauté économique de l'Afrique de l'ouest ;
CFD : Caisse française de développement ;
CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
ENEP : Ecole nationale des enseignants du primaire ;
FAARF : Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes ;
FASI : Fonds d'appui au secteur informel ;
FEER : Fonds de l'eau et de l'équipement rural ;
FONAPE : Fonds national pour la promotion de l'emploi ;
FONER : Fonds national pour l'éducation et la recherche ;
GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau ;
IST : Infections sexuellement transmissibles
LIPDHD : Lettre d'intention de politique de développement humain durable ;
MEBA : Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation ;
MOB : Maîtrise d'ouvrage de Bagré ;
ONAPAD : Observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable
ONEA : Office national de l'eau et de l'assainissement ;
ONG : Organisation non gouvernementale ;
PACEB : Projet d'appui canadien à l'éducation de base ;
PAICB/LCP : Programme d'appui aux initiatives communautaires de base pour la lutte contre la pauvreté
PAMER : Projet d'appui aux micro-entreprises rurales ;
PAPME : : Programme d'appui à la petite et moyenne entreprise ;
PAS : Programmes d'ajustement structurel ;
PDDEB : Plan décennal de développement de l'éducation de base;
PDL : Programmes de développement local
PDR : Programme de développement rural
PIHVIS : Projet intégré d'hydraulique villageoise et d'éducation pour la santé
PIB : Produit intérieur brut ;
PNGT II : Programme national de gestion des terroirs ;
PTE : Pays pauvre très endettés
PRGE : programme d'appui au renforcement de la gouvernance économique
PRPC : Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

- Tableau n°1:** Répartition de la population active occupée selon le milieu de résidence le niveau d'instruction et le sexe.
- Tableau n°2:** Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction, le sexe et le niveau de vie
- Tableau n°3:** Taux d'offre de travail par sexe et zone de résidence
- Tableau n°4:** Répartition de la population active occupée selon la situation dans l'occupation et le sexe
- Tableau n°5 :** Répartition des emplois principaux selon le milieu de résidence et le sexe
- Tableau n°6 :** Structure en % du revenu monétaire par grand poste selon la GSE du Chef de Ménage
- Tableau n° 7:** Structure en % du revenu monétaire du ménage selon le sexe du chef de ménage
- Tableau n° 8:** Niveaux moyens de vie par région en milliers de FCFA
- Tableau n°9 :** Niveaux moyens de vie par GSE en milliers de FCFA
- Tableau n°10:** Répartition des CM selon le GSE et la source principale de revenu
- Tableau n°11 :** Quintiles de niveau de vie individuel
- Tableau n°12 :** Structure (%) des revenus des ménages selon le sexe du chef de ménage
- Tableau n°13 :** Structure (%) des revenus des ménages selon le sexe du chef de ménage
- Tableau n°14 :** Répartition (%) des ménages selon la tranche de dépense et le sexe du chef
- Tableau n°15 :** Répartition (%) des ménages selon la tranche de dépense et le sexe du chef
- Tableau n°16 :** Répartition (%) des individus selon le niveau de vie et par sexe
- Tableau n°17 :** Indicateurs de pauvreté (%) selon le sexe du chef de ménage et le type de ménage

- Tableau n°18 :** Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence, la taille et le niveau de vie
- Tableau n°19 :** Répartition (%) des ménage selon le niveau de vie et la situation matrimoniale du chef de ménage
- Tableau n°20 :** Répartition (%) des ménages selon le niveau de vie et la situation matrimoniale du chef de ménage
- Tableau n°21 :** Taux d'alphabétisation (%) selon le sexe et le niveau de vie
- Tableau n°22 :** Taux de scolarisation (%) selon le sexe et le niveau de vie
- Tableau n°23:** Répartition (%) des individus selon le sexe, le niveau de vie et la raison d'abandon de l'école primaire
- Tableau n°24:** Répartition (%) des individus selon le sexe, le niveau de vie et la raison De non consultation au centre de santé
- Tableau n°25:** Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le mode d'approvisionnement en eau
- Tableau n°26:** Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le type de mur de la maison d'habitation
- Tableau n°27:** Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le type de toilette utilisé par le ménage
- Tableau n°28:** Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le mode d'évacuation des ordures ménagères
- Tableau n°29:** Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le mode d'éclairage utilisé dans le ménage
- Graphique 1 :** Structures en % de du revenu des ménages selon le sexe du chef de ménage
- Graphique 2 :** Incidence de la pauvreté selon le type de famille et le sexe du chef de ménage
- Graphique 3 :** Contribution à la pauvreté selon le sexe du chef de ménage et par type de famille

- Graphique 4 :** Répartition des ménages du milieu urbain selon le niveau de vie et la taille
- Graphique 5 :** Répartition des ménages du milieu rural selon le niveau de vie et la taille
- Graphique 6 :** Répartition des ménages pauvres dirigés par les hommes selon la situation matrimoniale du chef de ménage
- Graphique 7 :** Répartition des ménages pauvres dirigés par une femme selon la situation matrimoniale du chef de ménage
- Graphique 8 :** Répartition des ménages extrêmement pauvres dirigés par un homme selon son statut matrimonial du chef de ménage
- Graphique 9 :** Répartition des ménages extrêmement pauvres dirigés par une femme selon le statut matrimonial du chef de ménage
- Graphique 10 :** Taux d'alphabétisation selon le sexe en 1998

RESUME INTRODUCTIF

De nos jours, de nombreux pays du monde traversent une crise socioéconomique et financière qui alimente les débats autour de la problématique de la pauvreté. Cette pauvreté est perçue en termes de « sans pouvoir, sans savoir et sans avoir ». C'est l'incapacité pour un individu à satisfaire ses besoins économiques et sociaux vitaux.

Au Burkina, une partie importante de la population (45,3%) vit au dessous du seuil de pauvreté estimé à 72 690 FCFA par adulte e par an. L'on note, par ailleurs, une discrimination, en l'occurrence, selon le sexe, l'état matrimonial, la taille des ménages, le niveau d'instruction et le milieu de résidence.

Les femmes sont plus touchées par le phénomène de la pauvreté que les hommes. Dans le groupe des extrêmes pauvres, elles représentent 52,4 % contre 47,6 % d'hommes; tandis que dans le groupe des non pauvres, leur proportion se situe à 48,6 % contre 51,4 % pour les hommes.

La pauvreté frappe plus les ménages gérés par un homme (35,9%) que les ménages dont le chef est une femme (19,8%).

Selon le milieu de résidence, les zones rurales demeurent globalement défavorisées en matière de bien-être.

Du point de vue de la société traditionnelle ou de la société moderne, il y a des exclusions quant à l'exercice du pouvoir de décision. C'est le cas, généralement, des femmes, des jeunes et des handicapés. Pour l'ensemble du pays, le niveau d'éducation est faible. 93,2 % des actifs occupés sont sans niveau d'instruction et le taux d'alphabétisation est seulement de 18,4 %. Avec une économie nationale à dominante agricole peu productive, les revenus sont en général bas. Le revenu annuel moyen d'un ménage de 7,6 personnes est de 751 361 FCFA, soit en moyenne 98 863 FCFA par individu.

Selon la région, on note que la région du Centre a le niveau de vie le plus élevé (160 900 FCFA) avec 19,3% de la population contre 61 800 FCFA pour la région du Centre-est avec 8,0% de la population.

Le groupe socioéconomique (GSE) qui a le niveau de vie le plus élevé est constitué par les salariés du privé structuré (421 900 FCFA) avec seulement 1% de la population. Le GSE qui a le plus bas niveau de vie est celui des agriculteurs du vivriers (67 600 FCFA) avec 65,4% de la population.

Face à la gravité de la situation de pauvreté, le Gouvernement du Burkina Faso a initié un certain nombre d'actions tendant à réduire la pauvreté. Il s'agit des mesures juridico-politiques et institutionnelles (RAF, code de la famille et de la

personne...), de la mise en place des projets et programmes de lutte contre la pauvreté ,des fonds d'appui aux structures de lutte contre la pauvreté, etc.

Mais au-delà de ces actions, ce sont les conditions d'un développement humain durable qu'il faut créer. A cet effet, une Lettre d'intention de politique de développement humain durable pour la période 1995-2005 a été adoptée par le Gouvernement en 1995. Elle se fonde sur une stratégie basée sur la maîtrise de la croissance démographique et un accès plus grand aux services sociaux, une politique de création d'emplois et de revenus et une bonne gouvernance.

Dans cet ordre d'idée, devront être mis en place des programmes opérationnels de lutte contre la pauvreté. Tout en visant prioritairement les individus et les groupes sociaux les plus défavorisés en vue de les soustraire de l'extrême pauvreté, en particulier, les actions à mener devront être aussi à titre préventif. En tout état de cause, vouloir changer les choses, c'est d'abord oser penser autrement.

PROBLEMATIQUE – CONTEXTE

Le Burkina Faso a décidé d'asseoir sa stratégie de développement sur le principe de la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de cette stratégie plus que par le passé, a conduit le pays à adopter la régionalisation comme l'élément essentiel de proximité pour la meilleure connaissance des paramètres de lutte contre la pauvreté afin d'améliorer les conditions de vie des ménages.

En effet, les difficultés économiques et financières dans un contexte de dépression généralisée ne sont pas ressenties de la même façon par les pays parce que les pays du sud sont plus touchés que ceux du nord par la crise. Cette situation a amené les pays en développement à opter pour des réformes rigoureuses de politiques économiques à travers les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Ces programmes qui visaient à créer des conditions favorables au développement économique, notamment le rétablissement des équilibres macro économiques et financiers n'ont pas attaqué à fonds les problèmes sociaux. Les couches vulnérables se trouvent encore les plus défavorisées.

La situation est aujourd'hui plus grave car pouvant exploser à tout moment. Les « marginalisés » resteront-ils à regarder passivement ceux qui vivent dans l'opulence ? Les bouleversements sociaux, civiles sont de nature à troubler la paix sociale. Cette paix sociale a ses fondements dans le développement humain durable. Cela signifie entre autres qu'il faut lutter contre les discriminations entre femmes et hommes, entre groupes sociaux et entre les générations. Le développement humain durable traduit l'aspiration de tous les groupes sociaux, leur désir de bien-être et de mieux vivre.

Le Burkina, pays pauvre en développement ne pouvait pas demeurer en dehors des préoccupations de l'humanité. Les contraintes naturelles et socio-économiques auxquelles il est soumis, l'obligent à fournir plus de réflexions et d'efforts pour assurer un avenir décent à son peuple. C'est pour cela qu'en 1991, le gouvernement a adopté un programme d'ajustement de son économie avec l'aide de ses partenaires au développement sous les auspices de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Toutefois, conscient des effets négatifs que la politique d'ajustement pourrait engendrer, le Burkina a pris en compte la dimension sociale de l'ajustement. La mise en place du projet d'Appui Institutionnel aux Dimensions Sociales de l'Ajustement justifie et renforce ce souci.

Mais au delà de cette vision, il s'agit de créer les conditions favorables à un développement humain durable. C'est pourquoi la lettre d'intention de politique de développement humain durable pour la période 1995-2005 a été adoptée en octobre 1995. Cette politique de développement humain concentre l'essentiel de ses stratégies sur la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi qu'il est nécessaire de définir le concept de pauvre et de non pauvre et partant, de connaître les manifestations de cette pauvreté dans nos sociétés. Celle-ci étant composée d'hommes et de femmes, il est bon que la question de « genre et pauvreté » soit posée et que la réponse soit recherchée avec objectivité. C'est dans

cette vision que la présente étude a été commanditée. Elle rentre dans le cadre d'une série d'études entreprises par le Projet d'Appui Régional à l'Intégration Axe 1.

OBJECTIFS

L'Objectif principal de la série d'études spécifiques à réaliser est de « permettre au Gouvernement d'élaborer un programme de lutte contre la pauvreté ». Partant, l'objectif du thème « genre et pauvreté » est de contribuer efficacement à la réalisation de l'objectif principal en traitant le sujet selon les termes de référence.

METHODOLOGIE

Au regard des termes de référence, une recherche documentaire a été faite. Les résultats de l'enquête prioritaire deux (EPII) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ainsi que les premières études en la matière sont les plus importants. Ils ont alors constitué les éléments de base de cette étude. Les autres informations sont venues en complément.

L'exploitation statistique a été faite à l'aide des logiciels SPSS et STATA. Elle a permis d'élaborer les indicateurs pertinents afin de cerner l'importance des variables retenues et de déterminer leurs corrélations.

Dès lors, l'étude combine l'analyse quantitative et l'analyse qualitative. Elle a cherché à aller au delà des simples constats, par la mesure des « phénomènes », la recherche des causes explicatives et les propositions de solutions. Le recours à beaucoup de statistiques, aux histogrammes et autres graphiques circulaires a pour but de faciliter la compréhension.

L'étude, dont le thème est « Genre et Pauvreté » est articulée autour des points suivants :

- 1- Notions de genre et de pauvreté
- 2- Genre, activités socio-économiques et pauvreté : des causes explicatives
- 3- Situation de la pauvreté des individus et des ménages : manifestations et facteurs amplificateurs
- 4- Stratégies de réduction de la pauvreté.

CHAPITRE I : NOTIONS DE GENRE ET DE PAUVRETE

Au Burkina Faso, certes les mesures de la pauvreté monétaire ne le font pas ressortir, mais les femmes sont les plus pauvres parmi les pauvres, malgré la supériorité de leur nombre et malgré surtout un volume horaire de travail égal ou supérieur à celui des hommes. La pauvreté est donc en termes de genre un phénomène essentiellement féminin. Cette féminisation de la pauvreté est-elle un hasard ou une fatalité ?

Pour donner des éléments de réponse à ce questionnement, il faut d'abord mieux cerner la problématique « genre et pauvreté ». Et pour ce faire, il est nécessaire de donner un éclairage sur les notions de genre et de pauvreté et de mettre ensuite en exergue la relation entre ces deux notions.

1.1. Notion de genre

En matière de politique de développement, le genre qui est perçu en termes de stratégie a subi une mutation/évolution historique : de « l'intégration des femmes au développement (IFD) » on est passé à « Genre et Développement (GED) » .

Afin de permettre une meilleure appréhension de la notion de genre, il est capital de la situer dans son contexte qui a connu une certaine évolution, notamment de l'approche IFD à l'approche GED.

En ce qui concerne l'approche IFD, elle pose la problématique de l'exclusion des femmes au processus de développement malgré leur supériorité numérique. Partant de cette problématique, les femmes deviennent la préoccupation centrale de l'approche IFD. Et pour relever ce défi primordial, elle préconise l'intégration des femmes au processus de développement.

Pour ce qui est de l'approche GED, elle pose la problématique en termes d'inégalités des relations de pouvoir (économique, politique et social) entre les riches et les pauvres d'une part, et entre les femmes et les hommes d'autre part . Du fait de ces inégalités des relations de pouvoir, la société ne saurait parvenir à un développement équitable. Vue sous cet angle, la préoccupation centrale de l'approche GED est basée sur les rapports pauvres-riches et femmes-hommes. Comme solution, cette approche préconise la justice, l'égalité et l'équité dans les relations de pouvoir, tout en renforçant le pouvoir des couches sociales les plus défavorisées, notamment les femmes.

Au regard de ces deux approches, l'on peut retenir que l'analyse genre n'est pas une approche d'ordre conceptuel mais plutôt d'ordre pratique, voire relationnelle. En effet, au delà de la différenciation pauvres-riches et femmes-hommes, il faut voir la relation de pouvoir économique, politique et social qui existe entre ces couches.

1.2. Notion de pauvreté

Le champ d'analyse de la pauvreté est très complexe et multiforme. En effet, la pauvreté n'a pas de définition unanimement reconnue, car elle n'est jamais définie par elle-même, mais abordée relativement à d'autres dimensions comme l'alimentation, le logement, l'éducation, la satisfaction des besoins vitaux, etc.

L'appréhension de la pauvreté varie selon les différents courants de pensée économique, les approches sociales, politiques ou anthropologiques, ou encore les points de vue d'institutions internationales.

Compte tenu de la variation de l'appréhension de la pauvreté, il est donc évident que les approches de stratégies de lutte contre la pauvreté ne soient pas les mêmes, qu'il s'agisse de leurs définitions ou de leur opérationnalisation.

Dans tous les cas, en faisant une synthèse des différentes définitions, la pauvreté peut se définir comme étant la difficulté ou l'incapacité même de satisfaire les besoins économiques et sociaux de base. Partant de cet essai de définition, l'on peut alors retenir que le pauvre est celui qui est dans l'incapacité ou qui éprouve des difficultés (en termes de ressources, de biens et d'argent) à satisfaire ses besoins économiques et sociaux de base.

En considérant les types de besoins, notamment les besoins primaires (fondamentaux) et les besoins secondaires (de luxe), l'on peut dégager deux niveaux de pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) distingue à partir de l'enquête prioritaire II, un seuil de pauvreté repérable à partir des dépenses en monnaies locales. Le seuil de pauvreté est estimé à 72 690 FCFA par adulte et par an.

A partir de cette considération, les personnes qui éprouvent des difficultés à subvenir à leurs besoins économiques et sociaux de base sont des personnes pauvres. Ce sont en général celles à faibles revenus, vivants dans des habitations précaires, sans éducation et sans pouvoir de décision et qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

1.3. Le concept genre et pauvreté

L'analyse du genre et pauvreté est un domaine très complexe. Et cette complexité tient au fait que le concept genre est le plus souvent synonyme de femme. Et cela, parce que pour des questions de conviction et autres, les femmes sont considérées comme une catégorie sociale dominée, victime de préjugés et de pratiques rétrogrades, souvent privée du droit de parole et objet plutôt qu'acteur de la vie politique.

Néanmoins, l'on peut retenir que le concept genre et pauvreté est une analyse à double sens. Si le premier sens de l'analyse essaie de mettre en relief l'état de la pauvreté femme - homme, le deuxième sens par contre met en relief les relations de

pouvoir économique, politique et social qui existent aussi bien entre les femmes et les hommes que les pauvres et les riches.

Vue sous cet angle, l'étude spécifique « genre et pauvreté » partira d'une approche conceptuelle holistique et non sectorielle qui résume rapidement le concept à celui « de femme et pauvreté », pour la simple raison que les femmes constituent une des couches sociales les plus défavorisées et pauvres.

CHAPITRE II : GENRE, ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUE ET PAUVRETE : DES CAUSES DE LA PAUVRETE

Certaines personnes définissent le pauvre comme étant celui-là qui est “ sans pouvoir, sans savoir et sans avoir ”. Le phénomène de la pauvreté se jouerait sur la puissance de ces trois mots. Cette vision de la pauvreté s'affirme vraisemblablement par rapport au riche. Ce dernier détient le pouvoir de décision, le savoir et le savoir-faire et les biens matériels et immatériels. Les causes de la pauvreté pourraient être analysées dans cette optique.

2.1. Genre, pouvoir de décision et pauvreté

Le pouvoir de décision est sans ambiguïté un élément important et favorisant dans l'accumulation des richesses pour améliorer son niveau de vie. Il peut être soit d'ordre politique, soit d'ordre socio-économique.

Dans le principe, chaque citoyen, indifféremment de son sexe, pourrait l'avoir et son acquisition donne à son détenteur des chances d'un meilleur bien-être. Cependant, dans la réalité, on constate que l'organisation sociale du Burkina Faso ne donne pas les mêmes chances aux citoyens (hommes comme femmes) d'accéder au pouvoir de décision. On peut expliquer cette discrimination par la nature du pouvoir et son domaine d'exercice. Le poids des habitudes traditionnelles et des coutumes constitue également un facteur déterminant dans cette discrimination.

2.1.1. Le pouvoir politique de décision

Le concept de « pouvoir politique de décision » est la capacité d'une personne physique ou morale d'orienter et de gérer la vie des citoyens. Entendu dans ce sens, il est en principe un pouvoir confié « par la société à un groupe d'hommes et de femmes ».

Dans la société traditionnelle, ce pouvoir est tacitement détenu par les “ anciens ” de sexe masculin. C'est à eux qu'incombe la charge de conduire toutes les affaires de la société à laquelle ils appartiennent. Par exemple, au niveau du village, le chef du village et les notables constituent le pouvoir politique. Ils sont les gardiens et les garants des “ bonnes mœurs ” et de la stabilité de toute la communauté. Ils sont les grands maîtres de l'éducation des jeunes (notamment garçons) du village par les cérémonies d'initiation et autres qu'ils organisent à des intervalles réguliers. Par contre, l'éducation des filles incombe généralement aux femmes.

Les anciens, qui sont les détenteurs du pouvoir politique, décident de toutes les manifestations cérémoniales et de toutes les activités du village : initiations coutumières, affectation des terres cultivables (s'il y en a). Si au niveau du village, le pouvoir politique est détenu et exercé par un collectif de notables, au niveau du lignage il est du ressort du plus ancien des hommes. Ainsi, les femmes et les jeunes (surtout non initiés) sont exclus du pouvoir politique et de la gestion du village.

Dans la société moderne, le pouvoir politique s'acquiert a priori par voie électorale. C'est un pouvoir confié démocratiquement par les citoyens à un groupe d'hommes et

de femmes. C'est ainsi que le Président de la république et les Députés au Parlement sont élus au suffrage universel. Généralement, pour être élu au suffrage universel, il faut faire partie d'un parti qui vous présente aux élections selon votre influence dans le parti et vos capacités de mobilisation des citoyens. Il découle de ces conditions que tous les citoyens ne peuvent pas être présentés aux élections même si en principe tout citoyen est éligible selon la constitution qui est la base des fondements politiques d'un pays, dans la pratique, il y a une discrimination à l'accession au pouvoir politique moderne. Il faut en outre signaler que le fait que ce pouvoir soit détenu par des élites intellectuelles dans un pays où la population est à majorité analphabètes accentue cette discrimination. A ce caractère "intellectualiste" de ce pouvoir, il faut ajouter l'importance des moyens matériels et financiers qu'il faut avoir pour pouvoir se présenter et battre sa campagne électorale.

Dans ces conditions, les femmes, les jeunes et les pauvres sont exclus de ce pouvoir. Notons de passage pour illustrer le caractère fortement discriminatoire de ce pouvoir, qu'il y a seulement 3 femmes sur 30 membres (décret 2002-205/PRES/PM portant composition du Gouvernement du Burkina Faso) soit une femme ministre pour 10 ministres de sexe masculin. De même, à l'Assemblée Nationale, le ratio n'est pas meilleure : 13 Députés de sexe féminin sur 111 Députés, soit 11,7%. Au niveau des communes, on note 170 femmes « conseillers municipaux » sur 1700 Conseillers municipaux, soit un conseiller de sexe féminin pour 10 conseillers municipaux.

Une chose est de participer aux élections en tant qu'électeur, une autre est de voir ses intérêts défendus.

Dans la réalité de tous les jours, les Citoyens et la société Burkinabé sont soumis à un double pouvoir ; le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne, qui s'inter-penètrent mutuellement. L'individu, dans cette situation de dualisme de pouvoir politique, se trouve dans l'embarras.

2.1.2. Le pouvoir économique de décision

Le pouvoir économique de décision peut être défini comme étant la capacité pour une personne physique ou morale d'influencer le sens des décisions, par le fait de sa puissance économique. Ce pouvoir est donc fortement lié à l'importance du patrimoine financier, matériel et immatériel de la personne physique ou morale.

Le pouvoir de l'argent confère à son détenteur la clé de toutes les portes. Celui-ci a la possibilité d'agir sur le pouvoir politique. La possession "du nerf de la guerre", permet d'améliorer continuellement la situation de bien-être et de mieux vivre de l'individu.

Les conditions d'acquisition du pouvoir économique de décision constituent en elles-mêmes une inégalité de chance entre les individus. En effet, le fait de posséder un capital susceptible d'être fructifié, notamment la terre, l'argent et le travail (force physique et intellectuelle) n'est plus équitable pour tous les individus.

Toutefois, l'on est censé posséder la force de travail qui constitue un capital précieux pour l'individu. Celui-ci n'est pas utilisable pour une catégorie de personnes

notamment les personnes handicapées et les personnes âgées. A cela, il faut ajouter les effets néfastes des habitudes coutumières qui confinent les femmes à des travaux domestiques (ménagers) qui les contraignent à rester au foyer. Ce qui les exclut du champ du travail rémunérateur.

Le capital terre n'est pas accessible à tout le monde. Dans la société traditionnelle, les femmes et les jeunes ne peuvent pas être propriétaires. Ils peuvent cependant jouir du droit d'usufruit, avec les risques de retrait à tout moment par les " anciens " ou le propriétaire terrien. L'autorité politique a essayé de résoudre ce problème par la réforme agraire qui rencontre des difficultés d'application. Quant au capital-argent, son manque semble être de portée nationale : " tout le monde est pauvre " entend-on souvent dire. Ce qui est confirmé par le produit national brut par habitant qui n'est que de 350 dollars des Etats Unis environ.

Cette brève analyse permet de dire que la majorité des Burkinabé se trouvent dans l'impossibilité d'acquérir le pouvoir économique qui permet d'accéder au pouvoir politique. Ceux qui sont donc privés de ce pouvoir économique sont les pauvres. Cette situation a été très bien peinte par un aveugle de la région de Yako du nom de Taalsé : « le drame du pauvre, c'est d'avoir des yeux pour voir ce que font les riches ». Du reste, l'organisation socioculturelle, marquée par une division naturelle des rôles et des tâches par sexe et par âge, constitue un puissant régulateur auquel chacun a tendance à se conformer.

2.2. Genre, éducation-formation et pauvreté

En général, le savoir et le savoir-faire sont des atouts importants dans la réalisation des activités humaines. Ce sont des éléments qui s'acquièrent par l'éducation et la formation.

Comme le souligne le rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le développement (COPD) : « l'éducation est un facteur clef du développement durable : considérée sous l'angle de ses rapports avec les facteurs démographiques, économiques et sociaux, elle constitue de même un facteur d'amélioration du bien-être. Elle permet par ailleurs à l'individu d'acquérir les connaissances essentielles pour permettre à quiconque de tirer son épingle du jeu dans le monde complexe d'aujourd'hui »¹.

Le manque ou l'insuffisance d'éducation et de formation des individus constituent un véritable handicap parce que l'absence de savoir et de savoir-faire les met dans une position de « défavorisés », notamment en matière d'emploi et partant, vis à vis des possibilités de gagner des revenus notables.

Le tableau ci-dessous donne, les proportions de la population active occupée par niveau d'instruction relativement à l'ensemble de tous les niveaux d'instruction, les proportions de la population concernée pour le même niveau d'instruction indiqué.

¹ Rapport du Programme d'action du CIPD, 1994, p. 86.

Tableau 1: Répartition de la population active occupée selon le milieu de résidence le niveau d'instruction et le sexe.

	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Professionnel	Non Déclaré	Total
URBAIN							
Masculin							
% ligne	62,6	19,0	14,3	2,3	1,0	0,8	100,0
% colonne	3,4	24,3	44,6	52,6	29,3	4,6	5,0
Féminin							
% ligne	67,6	19,1	9,8	1,6	0,9	1,0	100,0
% colonne	2,5	17,1	21,3	26,2	17,6	4,3	3,5
TOTAL URBAIN							
% ligne	64,7	19,0	12,5	2,0	1,0	0,9	100,0
% colonne	5,9	41,3	65,9	78,8	46,9	8,9	8,5
RURAL							
Masculin							
% ligne	94,5	3,8	0,7	0,1	0,1	0,8	100,0
% colonne	46,0	44,0	20,1	14,7	28,5	45,0	45,4
Féminin							
% ligne	97,3	1,2	0,5	0,0	0,1	0,8	100,0
% colonne	48,1	14,6	13,9	6,5	24,6	46,1	46,1
TOTAL RURAL							
% ligne	95,9	2,5	0,6	0,1	0,1	0,8	100,0
% colonne	94,1	58,7	34,1	21,2	53,1	91,1	91,5
ENSEMBLE							
% ligne	93,2	3,9	1,6	0,2	0,2	0,8	100,0
% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête prioritaire II sur les conditions de vie des ménages

Ce tableau permet d'observer que sur la population active occupée, 93,2% des individus sont sans niveau d'instruction. Ils atteignent 95,9% en Zone rurale et 64,7% en milieu urbain. Les femmes représentent 97,3% en milieu rural contre 94,5% d'hommes. En milieu urbain, elles représentent 67,6% contre 62,6% d'hommes.

Le niveau d'instruction est bas pour la population active occupée dans l'ensemble. La proportion de la population ayant un niveau primaire s'élève à 3,9% soit 2,5% en milieu rural et 19,0% en milieu urbain. Les femmes représentent 1,2% en milieu rural contre 3,8% d'hommes. En milieu urbain, la proportion des femmes ayant atteint le niveau primaire est sensiblement la même que celle des hommes (respectivement 19,1% et 19%). Environ 1 actif occupé sur 50 atteint un niveau secondaire (1,6%) et seulement 0,2% un niveau supérieur ou une formation professionnelle.

L'alphabétisation a été définie comme le fait pour une personne âgée de 10 ans et plus d'être capable de lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque. Sur la base de cette définition, l'alphabétisation touche un peu plus d'un individu sur 5 (20,5%). Le taux d'alphabétisation est de 26,1% pour les hommes et 15,5% pour les femmes. Selon la zone de résidence, le taux d'alphabétisation est plus élevé en

milieu urbain (52,6%) qu'en milieu rural (13,2%). Selon le sexe, les hommes de la zone urbaine sont plus touchés par l'alphabétisation (59,5%) que les femmes (45,4%). En milieu rural, la situation suit la même tendance que celle du milieu urbain mais avec cette fois, des taux très bas (respectivement 17,8% et 9,3%).

Sur le plan régional, le Sahel est la plus défavorisée avec un taux d'alphabétisation de 6,8%.

De cette situation marquée par des taux d'instructions et d'alphabétisation bas, il apparaît clairement que l'objectif d'instruire tout le monde est loin d'être atteint.

Au plan économique, l'économie nationale ne peut être modernisée. En effet, il est difficile de faire naître l'esprit de "l'entrepreneur schumpeterien" dans un environnement aussi arriéré. Dans ces conditions, l'économie nationale a tous les risques de demeurer pendant longtemps dominée par l'agriculture de subsistance non salariée et peu productive en général. Les chances de création de revenus monétaires sont par conséquent maigres.

Au plan démographique, la forte croissance de la population trouve aussi un terrain favorable. En effet, l'observation de la taille des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage (tableau 19 page 79 : analyse des résultats de EPII de 1998), montre qu'elle est plus élevée dans les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction. Le nombre moyen de personnes par ménage varie selon le niveau du chef de ménage. Il va de 8,0 personnes pour les CM qui n'ont aucun niveau d'instruction à 4,2 personnes chez les chefs de ménage qui ont un niveau secondaire complet et supérieur en passant par les CM qui ont le niveau primaire (6,1).

L'insuffisance et le manque d'éducation et de formation professionnelle constituent sans nul doute des freins à la création des richesses nationales et par suite, à l'amélioration des conditions de vie des ménages et des individus. Le milieu rural est le plus touché par ce phénomène comparativement au milieu urbain. Dans les deux milieux, les femmes et les autres couches sociales vulnérables (orphelins de SIDA, les handicapés, etc) subissent plus sévèrement les effets négatifs de ce handicap.

Tableau 2: Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction, le sexe et le niveau de vie

Niveau d'instruction	NIVEAU DE VIE					Total
	1	2	3	4	5	
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Aucun niveau	96,1	94,1	92,8	82,2	53,3	89,7
Primaire	2,8	4,3	5,0	10,8	14,7	5,8
Secondaire	0,3	0,6	0,8	4,5	20,2	2,5
Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,4	8,5	0,7
Professionnel	0,2	0,6	0,3	0,9	2,8	0,6
Non déclaré	0,6	0,4	1,0	1,2	0,3	0,7
SEXE MASCULIN	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Aucun niveau	96,0	93,9	92,6	80,6	50,1	88,5
Primaire	2,9	4,4	5,1	11,7	15,3	6,1
Secondaire	0,3	0,7	1,0	5,4	22,4	3,2
Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,5	8,9	0,9
Professionnel	0,1	0,6	0,3	0,9	2,9	0,6
Non déclaré	0,7	0,4	1,0	0,9	0,3	0,7
SEXE FEMININ	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Aucun niveau	96,1	94,3	93,0	83,9	57,9	90,9
Primaire	2,8	4,3	4,9	9,7	13,9	5,3
Secondaire	0,3	0,5	0,7	3,5	16,9	1,9
Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,4	7,8	0,5
Professionnel	0,2	0,5	0,3	0,8	2,8	0,5
Non déclaré	0,6	0,4	1,0	1,5	0,4	0,8

Source : enquête prioritaire II/INSD

Le tableau ci-dessus montre que 89,7% des actifs occupés sont des analphabètes. Ceux qui ont le niveau primaire ne représentent que 5,8%. Cette observation est faite quelque soit le sexe de l'actif.

Les actifs occupés qui vivent dans l'extrême pauvreté, représentent, indifféremment du sexe plus de 90% pour les niveaux de vie allant du premier quintile au troisième quintile. A partir du quatrième quintile (les non pauvres), les proportions diminuent. Les actifs occupés vivant dans les trois premiers quintiles et ayant un niveau d'instruction présentent des proportions moins élevés (5% de l'ensemble au maximum).

Les non pauvres (quatrième et cinquième quintiles) qui ont un niveau d'instruction, atteignent parfois plus de 25% de l'ensemble des actifs occupés quel que soit leur sexe (l'analyse statistique de ces tableaux). De cette analyse, on peut retenir que plus un individu est instruit, plus il glisse vers le 5^{ème} quintile.

2.3. Genre, emploi, revenus et pauvreté

Les revenus qui permettent de distinguer le riche du pauvre sont tirés des activités primaires, secondaires ou tertiaires. C'est de là que se pose le problème de l'emploi.

2.3.1. Genre , offre de travail et milieu de résidence

L'offre de travail est considérée comme étant le nombre des personnes âgées de 15 ans et plus exerçant une activité économique ou étant engagées dans un processus de recherche d'emploi au cours de la période de référence. Toutefois, pour être en harmonie avec les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, l'offre de travail est déterminée à partir des personnes âgées de 10 ans et plus.

Tableau 3: Taux d'offre de travail par sexe et zone de résidence

SEXE	URBAIN	RURAL	Total
Homme	62,8	88,4	83,9
Femme	49,8	85,6	79,9
Total	56,4	87,0	81,9

Source : enquête prioritaire II/INSD

Le taux d'offre de travail est égal au rapport de la population active de 10 ans et plus sur la population totale du groupe considéré.

L'examen du tableau ci-dessus permet de faire les constats suivants :

Premièrement, pour l'ensemble de la population, l'offre de travail est plus grande en milieu rural (87,0%) qu'en milieu urbain (56,4%). Mais cette population active (offre de travail) du milieu rural est occupée dans les activités d'agriculture, d'élevage et de pêche.

Deuxièmement, elle est plus élevée chez les hommes (83,9%) que chez les femmes (79,9%) du fait de la prédominance des femmes dans la population totale.

Troisièmement, si on considère les milieux de résidence, on constate, que l'offre de travail est légèrement plus élevée chez les hommes (88,4%) que chez les femmes (85,6%) en milieu rural. Elle est de 62,8% pour les hommes contre seulement 49,8% pour les femmes en milieu urbain. En milieu urbain en effet, les femmes rencontrent des difficultés pour se faire embaucher. De même très peu d'entre elles n'ont pas eu accès à l'école et sont cantonnées dans les travaux domestiques.

Tableau 4: Répartition de la population active occupée selon la situation dans l'occupation et le sexe

SEXE	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Indépendant	39,0	8,7	23,6
Salarié du public	3,0	0,7	1,8
Salarié du privé	3,4	0,7	2,0
Employeur	0,7	0,0	0,7
Aide familial	52,6	89,2	71,3
Apprenti /Stagiaire	0,9	0,3	0,3
Bénévole	0,1	0,1	0,1
Non déclaré	0,3	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Analyse des résultats de l'EP II sur les conditions de vie des ménages ; INSD ; P. 256

Les actifs occupés sont en grande majorité des aides familiaux (71,3%). Un actif occupé sur quatre environ (23,6%) est un indépendant. Le statut de salariés (public et privé) est peu répandu (3,8%). Les autres statuts sont dans l'ensemble négligeables : moins de 1%.

Les tendances sont en général conservées quand on considère le sexe avec toutefois une prédominance écrasante des hommes dans tous les statuts d'occupation. Le fait le plus marquant chez les femmes est d'une part le faible niveau de salariat (1,4% public et privé) contre 6,4% chez les hommes et la forte proportion des aides familiales (89,2%) chez les femmes d'autre part. Cela signifie que huit femmes sur neuf se font aider dans les travaux ménagers par une parente. La pauvreté explique cette situation du fait que les ménages n'ont pas suffisamment de moyens pour se payer les services des domestiques.

2.3.2. Genres et emplois principaux

Tableau n°5 : Répartition des emplois principaux selon le milieu de résidence et le sexe

Emplois principaux par GSE	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Cadre supérieur directeur, patron	15427	3024	18451	5376	926	6302	20803	3950	24753
% ligne	83,6	16,4	100,0	85,3	14,7	100,0	84,0	16,0	100,0
% colonne	3,2	0,9	2,2	0,1	0,0	0,1	0,5	0,1	0,3
Cadre moyen agent de maîtrise	30709	15928	46637	16249	3779	20028	46958	19707	66665
% ligne	65,8	34,2	100,0	81,1	18,9	100,0	70,4	29,6	100,0
% colonne	6,4	4,6	5,6	0,4	0,1	0,3	1,1	0,5	0,8
Employé, ouvrier qualifié ouvrier semi qualifié	80762	18969	99731	11825	6380	18205	92587	25349	117936
% ligne	81,0	19,0	100,0	65,0	35,0	100,0	78,5	21,5	100,0
% colonne	16,7	5,5	12,0	0,3	0,2	0,2	2,2	0,6	1,4
Manœuvre	22982	6754	29736	2363	386	2749	25345	7140	32485
% ligne	77,3	22,7	100,0	86,0	14,0	100,0	78,0	22,0	100,0
% colonne	4,8	2,0	3,6	0,1	0,0	0,0	0,6	0,2	0,4
Apprenti	27345	10566	37911	2011	896	2907	29356	11462	40818
% ligne	72,1	27,9	100,0	69,2	30,8	100,0	71,9	28,1	100,0
% colonne	5,7	3,1	4,6	0,1	0,0	0,0	0,7	0,3	0,5
Aide-familial	138390	171077	309467	2669921	3661732	6331653	2808311	3832809	6641120
% ligne	44,7	55,3	100,0	42,2	57,8	100,0	42,3	57,7	100,0
% colonne	28,7	49,5	37,3	71,6	94,4	83,2	66,6	90,7	78,7
Indépendant	160285	116053	276338	1019028	202942	1221970	1179313	318995	1498308
% ligne	58,0	42,0	100,0	83,4	16,6	100,0	78,7	21,3	100,0
% colonne	33,2	33,6	33,3	27,3	5,2	16,1	28,0	7,6	17,8
Autres	7000	3340	10340	4408	2244	6652	11408	5584	16992
% ligne	67,7	32,3	100,0	66,3	33,7	100,0	67,1	32,9	100,0
% colonne	1,4	1,0	1,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2
Total	482900	345711	828611	3731181	3879285	7610466	4214081	4224996	8439077
% ligne	58,3	46,2	100,0	49,0	51,0	100,0	49,9	50,1	100,0
% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquête prioritaire II sur les conditions de vie des ménages/INSD

Le Tableau n°5 présente, d'une part, la répartition des emplois principaux par groupe socio-économique selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage et d'autre part, la répartition des emplois au sein de chaque groupe socio-économique que suivant le milieu de résidence et le sexe.

Il ressort de l'examen de ce tableau que le groupe socio-économique qui concentre le plus de chef de ménage est celui des aides familiaux avec une proportion de 78,7% dans l'ensemble. Les ménages dont le chef est une femme y sont représentés à 90,7% contre 66,6 de ménages dirigés par un homme. Toutefois, la proportion des

CM de sexe féminin (57,7%) est supérieure à celle des CM de sexe masculin (42,3%).

Le deuxième groupe qui suit de loin est celui des ménages dirigés par un CM indépendant, avec un poids de 17,8%. Il concentre plus de ménages dont le CM est de sexe masculin (78,7%) que de CM de sexe féminin (21,3%).

Le troisième groupe qu'on peut retenir est celui des employés, ouvriers qualifiés et ouvrier semi qualifié (1,4%). Il est, comme le groupe précédent, plus l'affaire des hommes (78,5%) que des femmes (21,5%).

En général, hormis les aides familiaux, (57,7%), les autres emplois principaux apparaissent comme un monopole des hommes : cadres supérieurs, directeurs, patrons (84,0% contre 16%) ; cadre moyen, agent de maîtrise (70,4% contre 29,6%), les manœuvres (78,0% contre 22%).

La répartition des emplois principaux par groupe socio-économique est en partie déterminée par trois facteurs essentiels que sont le niveau d'instruction, la force physique et le contexte sociologique :

le niveau d'instruction

Les emplois qui ne nécessitent pas un niveau d'instruction élevé attirent de toute évidence les individus ayant peu d'éducation / formation. C'est ainsi que le groupe socio-économique constitué des aides familiaux se trouve être le plus grand pourvoyeur d'emplois, la population burkinabé étant globalement analphabète : 93,2% de la population est sans niveau d'instruction. En milieu rural, 97,3% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 67,6% en milieu urbain.

Les emplois qui demandent un niveau d'instruction tels que les cadres supérieurs, directeurs et patrons sont occupés généralement par les hommes qui sont plus instruits que les femmes (84% pour les hommes contre 16% pour les femmes).

la force physique

Certains emplois nécessitent que l'on soit physiquement fort. Dans ce sens, les femmes qui sont habituellement (ne les qualifie - t - on pas de sexe faible) considérées comme plus faibles que les hommes, sont orientées vers des emplois moins rudes et « moins fatiguant ». C'est ce qui explique la forte représentation des femmes parmi les aides familiaux. Les emplois qui nécessitent un effort physique excluent donc la majorité des femmes. C'est le cas des manœuvres, des employés, ouvriers qualifiés et semi-qualifiés.

Néanmoins, malgré leur état de fébrilité , les femmes sont capables d'exercer tous les emplois, pourvu qu'on leur fasse confiance et qu'on leur donne l'instruction adéquate.

le contexte sociologique

Le contexte sociologique est caractérisé en général par la persistance d'éléments rétrogrades dans le comportement des femmes et des hommes vis - à - vis d'un

emploi donné. C'est par exemple le cas des emplois occupés par les aides familiaux. Qui sont plus nombreux dans l'agriculture où toutes les femmes de la zone exercent leurs activités champêtres en qualités d'aides familiales.

2.3.3. Ménages, sources de revenus et pauvreté

Le revenu des ménages a été appréhendé indirectement à travers les dépenses. Il a donc été identifié aux dépenses monétaires et non monétaires effectués par tous les membres du ménage.

Le revenu monétaire du ménage comprend les entrées d'argent provenant de l'agriculture, de l'activité d'exploitation (entreprise et commerce) des salaires et revenus non agricoles sur commissions. Il intègre aussi les revenus de la propriété, les revenus financiers, les divers transferts et autres.

Le revenu non monétaire correspond à la valeur au prix du marché des biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation et la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

Selon les résultats de l'enquête prioritaire II, le revenu annuel moyen d'un ménage (d'environ 7,6 personnes) se chiffre à 751.361 F.CFA, soit un revenu moyen mensuel par ménage de 62.613 F.CFA. Quant revenu moyen par tête, il s'élève à 99 182 F.CFA par an, soit 271 F.CFA par jour. Comparé au revenu annuel moyen de 1994 (532.045 F.CFA), on constate une nette amélioration des conditions de vie des ménages caractérisée par une hausse moyenne annuelle de 9%.

Le revenu monétaire provient essentiellement des salaires et des revenus non agricoles (66,6%), dont 28% pour les salaires et 38,6% pour les revenus non agricoles.

Le revenu tiré de l'activité agricole et de l'élevage représente dans l'ensemble 23,6% réparti comme suit : Revenus agricoles (13,1%) et revenus d'élevage (10,5%). Les chefs de ménages dont les revenus proviennent des transferts, virements et autres revenus similaires représentent 9,% de l'ensemble tandis que ceux qui vivent des dons, cadeaux et mandats ne représentent que 5,4%. Les transferts perçus constituent une source principale de revenu pour 3,8% de chefs de ménages.

La répartition du revenu monétaire par grand poste selon le GSE du CM se présente comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Structure en % du revenu monétaire par grand poste selon le groupe socio-économique du Chef de Ménage (GSE)

SOURCES DE REVENUS	Salariés du public	Salariés du privé structuré	Indépendants ou employeurs non agricoles	Aides familiaux bénévoles et apprentis	Agriculteurs de coton	Agriculteurs de vivrier	Chefs de ménage inactifs	Salariés du privé non structuré	Chômeurs	Ensemble
AGRICULTURE ET ELEVAGE	0,8	0,2	1,0	28,3	83,3	48,1	13,9	3,9	5,2	23,6
Revenus agricoles	0,6	0,1	0,6	24,6	74,1	14,0	7,1	3,0	3,0	13,1
Revenus tirés de l'élevage	0,2	0,2	0,4	3,7	9,3	34,0	6,8	0,8	2,3	10,5
SALAIRES ET REVENUS NON AGRICOLES	96,3	94,9	95,4	36,2	11,0	35,0	31,8	89,9	58,9	66,6
Salaires	89,0	90,1	7,1	21,3	0,4	4,1	14,3	79,6	32,3	28,0
Revenus non agricoles	7,3	4,8	88,2	14,9	10,6	30,9	17,5	10,3	26,6	38,6
TRANSFERTS, VIREMENTS ET AUTRES REVENUS SIMILAIRES	2,4	2,9	3,3	33,5	5,2	16,4	53,4	5,9	33,6	9,2
Dons, cadeaux, mandats	1,2	1,3	1,9	12,9	3,8	11,1	19,0	3,3	20,4	5,4
Transferts perçus	1,2	1,6	1,4	20,7	1,3	5,2	34,4	2,6	13,2	3,8
AUTRES REVENUS	0,5	2,0	0,3	2,0	0,5	0,6	0,9	0,3	2,2	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Analyse des résultats P.155

De cette structure du revenu monétaire par grand poste selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage, on peut faire deux constats :

les groupes socio-économiques tirent leurs revenus de plusieurs sources. Cette situation est sans nul doute imputable à l'insuffisance des revenus tirés de l'activité principale, amenant chacun à diversifier ses sources de revenus ; tous les groupes bénéficient des dons, cadeaux, mandats, transferts et autres. Ce constat reflète une redistribution des revenus, traduisant ainsi un esprit de solidarité entre les membres de la société Burkinabé.

Les Chefs de ménages chômeurs et les Chefs de ménage inactifs reçoivent respectivement 58,9% et 53,4% « des salaires et salaires non agricoles » et des « transferts, virements et autres revenus similaires ». C'est donc dire que ces groupes socio-économiques sont pris en charge par la société, notamment les parents et les amis.

La situation de bien être ou de pauvreté dépendra alors en grande partie de la source de revenu. Toutefois, l'existence de la pauvreté absolue peut être interprétée comme le signe de la mauvaise répartition des revenus. En effet, si les revenus étaient distribués de façon égalitaire, chaque individu aurait un revenu annuel moyen de 99 182 F.CFA. Ce qui représente 136% du seuil de pauvreté. Les inégalités de revenus expliquent en partie la situation de pauvreté. Des inégalités s'observent à tous les niveaux, en particulier au niveau régional, au niveau des GSE (P.215), au niveau du sexe.

Tableau n° 7: Structure en % du revenu monétaire du ménage selon le sexe du chef de ménage

Sources de revenus	Masculin	Féminin	Total
Agriculture et élevage	24,9	4,3	23,6
Revenus agricoles	13,8	2,2	13,1
Revenus tirés de l'élevage	11,0	2,1	10,5
Salaires et revenus non agricoles	66,6	66,4	66,6
Salaires	27,2	40,6	28,0
Revenus non agricoles	39,4	25,8	38,6
Transferts, virements et autres revenus similaires	8,0	28,4	9,2
Dons, cadeaux, mandats	4,6	16,6	5,4
Transferts perçus	3,3	11,8	3,8
Autres revenus	0,5	0,9	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Analyse EP II : P.181

L'examen du tableau n°7 montre que les femmes tirent moins de revenus (4,3%) que les hommes (24,9%) des activités agricoles et d'élevage réunies. Cette inégale répartition des revenus issues des activités primaires (agriculture et élevage) s'explique par la non accession des femmes aux terres. Hors mis cette donnée concrète de notre système agraire traditionnel, il faut aussi noter que la vente des produits de l'agriculture et de l'élevage revient généralement au chef de ménage.

Contrairement au secteur primaire, il faut observer que « les salaires et revenus non agricoles » procurent autant de revenus aux CM hommes et femmes. Ici, il y a une relative égalité d'accès à cette source de revenu.

Généralement, les femmes reçoivent plus de transferts, virements et de dons et cadeaux que les hommes. En effet, n'ayant pas droit aux terres dans les maisons de leur mari, elles se contentent de l'aide de leurs parents, des dons et cadeaux qu'elles reçoivent de leurs connaissances.

Tableau n° 8: Niveaux moyens de vie par région en milliers de FCFA

Régions économiques	Niveaux moyens de vie	Pourcentage population
Ouest	130,8	13,7
Nord - Ouest	77,5	10,6
Sahel	90,8	6,4
Est	79,0	8,5
Sud-ouest	67,8	4,2
Centre-nord	69,2	8,9
Centre-ouest	85,3	10,7
Centre	160,9	19,3
Nord	65,6	9,6
Centre-est	61,8	8,0
Total	99,2	100,0

Source : Analyse EPII : P.204

L'examen du tableau révèle que les régions du Centre et de l'Ouest qui abritent les deux grandes villes du Burkina Faso (Ouaga et Bobo) ont un niveau moyen de vie plus élevé que les autres localités, soit en moyenne respectivement 160.913 et 130.774 F.CFA. Les régions du Centre-Est (61.805 F.CFA), Nord (65.606 F.CFA) du sud-ouest (67.840 FCFA) et du Centre Nord (69.200 F.CFA) sont les plus défavorisées, avec une moyenne inférieure à la moyenne nationale qui est de 99.180 F.CFA.

Tableau n°9 : Niveaux moyens de vie par GSE en milliers de FCFA

Groupe socioéconomique	Niveaux moyens de vie	Pourcentage des individus
Salariés du public	318,6	4,1
Salariés du privé structuré	421,9	1
Salariés du privé non structuré	210,2	1,9
Indépendants ou employeurs non agricoles	223,3	5,6
Agriculteurs de coton	87,3	16,8
Agriculteurs de vivriers	67,6	65,4
Aides familiaux, bénévoles, apprentis	151,9	0,6
Chômeurs	136,7	1,1
Chefs de ménages inactifs	116,4	3,6
Total	99,2	100

Source : Analyse EPII P. 215

Le tableau n°9 donne la répartition de la population selon le groupe socio économique et les niveaux moyens de vie. L'examen de ce tableau permet de constater que les salariés du secteur privé structuré ont le niveau de vie le plus élevé (421 902 F.CFA) et ils ne représente que 1% de la population. Cela s'explique par les niveaux élevés de salaires qui sont payés aux travailleurs de ce secteur.

Les salariés du public se distinguent des autres travailleurs par des salaires assez élevés et ils ne représentent que 4,1% de la population. Les salariés, qu'ils soient du public ou du privé sont des non pauvres.

Paradoxalement, les agriculteurs du vivrier (65,4%) ont le plus bas niveau de vie (67600 FCFA) comparativement aux et les agriculteurs du coton (87 300 FCFA) . D'une façon générale, c'est dans la couche des agriculteurs qu'on trouve les pauvres. Peut – être que la faible productivité et les aléa climatiques expliqueraient cette situation

Tableau n°10: Répartition des chefs de ménage selon le Groupe socioéconomique et la source principale de revenu

Catégorie socio-économique	Sources de revenus				
	Agriculture	Entreprise	Salaires	Transferts	Total
Salariés du public	819	3531	75901	2175	82426
% ligne	0,99	4,28	92,08	2,64	100,00
% colonne	0,12	1,22	41,89	0,87	5,89
Salariés du privé structuré	0	232	18486	114	18832
% ligne	0,00	1,23	98,16	0,61	100,00
% colonne	0,00	0,08	10,20	0,05	1,35
Salariés du privé informel	1213	4317	44447	2150	52127
% ligne	2,33	8,28	85,27	4,12	100,00
% colonne	0,18	1,49	24,53	0,86	3,73
Indépendant non agricole	3446	89301	11090	10253	114090
% ligne	3,02	78,27	9,72	8,99	100,00
% colonne	0,51	30,79	6,12	4,11	8,16
Agriculteur de coton	154755	12700	271	6154	173880
% ligne	89,00	7,30	0,16	3,54	100,00
% colonne	22,82	4,38	0,15	2,47	12,43
Agriculteur du vivrier	501743	164837	20025	186035	872640
% ligne	57,50	18,89	2,29	21,32	100,00
% colonne	73,99	56,83	11,05	74,55	62,38
Aides familiaux	3118	2334	2697	3779	11928
% ligne	26,14	19,57	22,61	31,68	100,00
% colonne	0,46	0,80	1,49	1,51	0,85
Chômeurs	1382	4650	4542	7472	18046
% ligne	7,66	25,77	25,17	41,40	100,00
% colonne	0,20	1,60	2,51	2,99	1,29
Chefs de ménage inactifs	11661	8145	3712	31403	54921
% ligne	21,23	14,83	6,76	57,18	100,00
% colonne	1,72	2,81	2,05	12,58	3,93
Total	678137	290047	181171	249535	139889
% ligne	48,48	20,73	12,95	17,84	100,00
% colonne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : enquête prioritaire II/INSD

Le tableau ci-dessus donne la répartition des chefs de ménages suivant la catégorie socio-économique et les principales sources de revenus. L'enquête prioritaire a permis de retenir les principales sources suivantes : l'agriculture, l'entreprise, le salaire et le transfert.

1. Les revenus agricoles

Les agriculteurs du vivrier tirent leur revenu de l'agriculture. Ils représentent 74,0% des chefs de ménage qui ont pour source principale de revenu l'agriculture.

La culture de coton procure aux agriculteurs des revenus non négligeables. Cette source de revenus tend à marquer le pas sur l'agriculture vivrière dans certaines zones du pays qualifiées à raison de « zones cotonnières ». Ces cultivateurs de coton représentent 23% de ceux qui ont pour source principale l'agriculture.

Les salariés (public, privé, informel) qui utilisent l'agriculture comme source principale de revenus représentant une faible proportion : moins de 1%.

2. Les revenus provenant des entreprises

Les chefs de ménage qui tirent une partie de leur revenu à partir des entreprises sont en majorité les agriculteurs du vivrier (56,83%), suivis par les indépendants non agricoles (30,79%) et les agriculteurs de coton. Les salariés du secteur privé structuré (0,08%) et les aides familiaux (0,80%) bénéficient très peu de cette source de revenu.

3. Les revenus provenant des salaires

Les salaires constituent la principale source de revenu des salariés (76,62%) dont : salariés du public (41,89%), salariés du secteur privé structuré (10,20%) et salariés du secteur informel (24,53%). Ce dernier constat montre que le secteur informel prend de l'ampleur au Burkina Faso.

4. Les revenus provenant des transferts

Les transferts constituent la principale source de revenu des agriculteurs du vivrier (75%). Ces transferts proviendraient sans nul doute des émigrés (Ghana, Côte d'Ivoire) et des salariés qui envoient de l'argent à leur parent resté dans le milieu rural.

Les autres catégories socio-économiques, exceptés les chefs de ménages inactifs (12,58%) représentent moins de 5% de ceux qui tirent une grande part de leur revenu.

Si on considère maintenant la répartition des chefs de ménages de chaque catégorie socio-économique selon les sources de revenus, on peut tirer les conclusions suivantes :

- premièrement, les salariés (publics, privé et informel) disposent comme source principale de revenu les salaires : plus de 85% dans chaque cas ;
- deuxièmement, l'entreprise est la principale source de revenu des indépendants non agricole (78,27%) ;

troisièmement, l'agriculture procure 89% des revenus aux agriculteurs de coton et 57,70% pour ceux qui pratiquent la culture vivrière. Les aides familiaux (31,68%) tirent beaucoup plus leurs revenus des transferts tout comme les chômeurs (41,40%) et les chefs de ménages inactifs (57,18%).

CHAPITRE III . LA SITUATION DE LA PAUVRETE DES INDIVIDUS ET DES MENAGES : MANIFESTATIONS ET FACTEURS AMPLIFICATEURS

La pauvreté comme souligné plus haut est un phénomène socio-économique multidimensionnel et complexe qui se traduit par l'incapacité d'un individu ou d'un groupe d'individus, à satisfaire une norme minimale de besoins primaires nécessaire pour assurer un minimum de bien-être. Elle peut s'analyser selon diverses dimensions allant de l'insuffisance (voire l'absence) de revenu à la non participation à la prise de décision en passant par le manque de ressources productives, le faible niveau d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, alimentation y compris eau potable etc.) et l'exclusion sociale.

Le plus souvent, le niveau de revenu ou de dépense des ménages ou des individus est utilisé pour appréhender leur niveau de pauvreté aussi bien au plan global que selon le genre. Au plan global, l'analyse des résultats de la deuxième enquête prioritaire (EP II) sur les conditions de vie des ménages à travers le profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso de mars 2000 évalue le seuil de pauvreté à 72.690 Fcfa par adulte par an. Elle estime à 45,3% la proportion de la population vivant en dessous de ce seuil contre 44,5% en 1994 et distingue cinq niveaux de vie correspondant à des tranches de dépense moyenne individuelle comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n°11 : Quintiles de niveau de vie individuel

Quintiles	Tranches de dépense totale moyenne ajustée par tête et par an (Fcfa)	Désignation sur l'échelle du niveau de vie
Premier quintile	moins de 49.706	Extrême pauvreté
Deuxième quintile	de 49.706 à moins de 68.220	Pauvreté modérée
Troisième quintile	de 68.220 à moins de 91.530	Niveau de vie moyen
Quatrième quintile	de 91.530 à moins de 140.331	Non pauvres
Cinquième quintile	140.331 et plus	Non pauvres extrêmes

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Selon cette partition en cinq niveaux de vie, l'analyse de la répartition des revenus ou des dépenses des ménages en 1998 fait ressortir que la pauvreté est un phénomène général au Burkina Faso puisque affectant près de la moitié des ménages. Outre son aspect monétaire, la pauvreté recouvre aussi une dimension qualitative liée à l'accès aux services sociaux de base.

3.1. La dimension de la pauvreté monétaire

3.1.1. Pauvreté et niveau de revenu des ménages

Les revenus des ménages burkinabé sont constitués à 73,5% de composantes monétaires et à 26,5% de composantes non monétaires. La part de la composante monétaire est plus importante dans le revenu total des ménages ayant pour chef une femme (80,2%) que ceux dirigés par un homme (73%).

Tableau 12 : Structure (%) des revenus des ménages selon le sexe du chef de ménage

Composantes	Masculin	Féminin	Ensemble
revenus monétaires	73	80.2	73.5
revenus non monétaires	27	19.8	26.5
revenu total	100	100	100

Source : INSD, analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en 1998

En outre, le salaire et le revenu non agricole constitue l'essentiel (55,3%) du revenu des ménages (54,8% et 63,2% respectivement pour ceux dirigés par un homme et par une femme). Alors que dans les ménages avec un homme comme chef, les revenus provenant de l'agriculture et de l'élevage contribuent pour 39,4% au revenu total, ils ne constituent que seulement 15,4% des revenus des ménages avec une femme pour chef. Au sein de ces derniers, les transferts, les versements et les autres revenus similaires participent fortement (20,7%) dans la constitution du revenu total contre seulement 5,4% pour ce qui concerne les ménages tenus par des hommes.

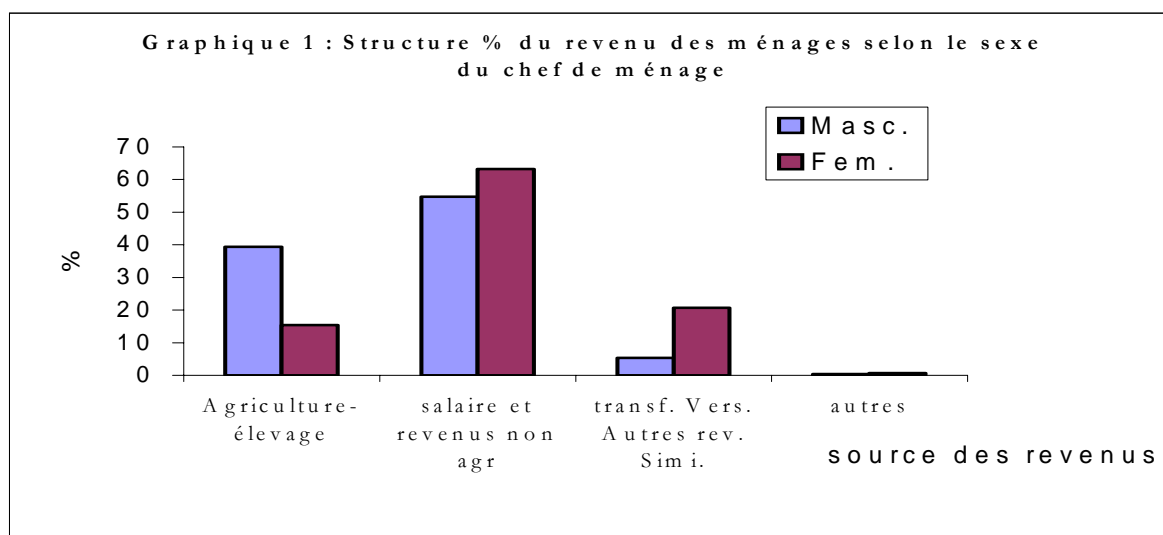


Tableau 13 : Structure (%) des revenus des ménages selon le sexe du chef de ménage

Composantes	Masculin	Féminin	Ensemble
agriculture et élevage	39.4	15.4	38
salaire et revenu non agricole	54.8	63.2	55.3
transferts et autres revenus similaires	5.4	20.7	6.3
autres	0.4	0.7	0.4
revenu total	100	100	100

Source : INSD, analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en 1998

Le poids important des transferts, dons et autres cadeaux dans le revenu total des ménages ayant une femme pour chef pourrait s'expliquer par les envois de fonds du mari absent pour cause de voyage ou d'affectation pour le cas des femmes chefs de

ménage de facto² ou par l'assistance des parents et autres amis compatissants dans le cas des veuves. Ces transferts au profit des ménages dont une femme est chef de juré qui participent de la solidarité, témoignent de la faible capacité de ces ménages à satisfaire leurs besoins de base.

Il ressort également des données sur les revenus, que près de 72% des ménages burkinabé ont un revenu annuel total inférieur à 900.000 Fcfa soit moins de 3,6 dollars US³ par jour. Ce qui signifie (tenant compte de la taille moyenne de 8 personnes environ par ménage) que près de 72% des Burkinabé ont moins d'un demi (1/2) dollar par jour. Près de 84 ménages (83,7%) sur 100 tenus par une femme ont un revenu annuel inférieur à 600.000 Fcfa contre 71 ménages (70,8%) sur 100 qui sont dirigés par un homme. Mais on constate à contrario que les ménages gérés par un homme sont plus touchés par la pauvreté que ceux gérés par une femme.

Tableau 14 : Répartition (%) des ménages selon la tranche de dépense et le sexe du chef

	Tranches de revenu annuel en milliers Fcfa					Total
	< 300	300 - 600	600 - 900	900 - 1200	1200 et +	
Masculin	40.2	30.6	13.2	5.9	10	100
Féminin	66.8	16.9	6.4	3.4	6.5	100
ensemble	42.5	29.4	5.7	13,3	9.7	100

Source : INSD, analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en 1998

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que :

- généralement les ménages gérés par des hommes sont de grande taille par rapport à ceux gérés par des femmes ;
- les ménages gérés par des femmes bénéficient plus de l'appui des parents et amis (l'importance des transferts) ;
- la principales sources de revenu des ménages gérés par une femme sont le salaire et les revenus non agricoles qui sont plus ou moins réguliers et "stables". La forte dépendance du niveau de revenu (39,4%) des ménages dirigés par des hommes (surtout en milieu rural) de l'évolution de l'activité agro-pastorale, hautement vulnérable et sensible aux fluctuations des cours sur le marché international, aux variations pluviométriques et à la dégradation continue des sols et de l'environnement pourrait expliquer leur faible niveau de revenu.

3.1.2. Pauvreté et niveau de dépenses des ménages

Du point de vue du niveau de la dépense, il ressort que près de la moitié (50,7%) des ménages au Burkina Faso dépensent moins de 500.000 Fcfa par an c'est-à-dire, moins de 2 dollars US par jour. Un ménage comptant en moyenne 8 personnes, cela

² Une femme est chef de ménage de juré lorsqu'elle est célibataire ou lorsqu'elle est divorcée ou a perdu son mari (décès). Elle est chef de ménage de facto lorsqu'elle est mariée et que son mari est absent pour une certaine durée.

³ Il est considéré ici, un taux de 1 dollar US pour 700 Fcfa . Au niveau international, on considère comme pauvre, l'individu disposant de moins d'un dollar par jour.

signifie que près de la moitié des Burkinabé vivent avec moins d'un quart (1/4) de dollars par jour. Il ressort que les ménages ayant pour chef une femme comptent pour la plupart (71,2%) parmi ceux qui dépendent moins de 2 dollars par jour contre 48,7% des ménages avec pour chef, un homme. De même, près d'un ménage sur trois (32,6%) dirigés par une femme vit avec un niveau de dépense annuelle inférieur à 200.000 Fcfa soit moins d'un dollar par jour contre 9,1% des ménages dirigés par un homme. En considérant la taille moyenne de ces ménages de 4 et 8 personnes pour les ménages dirigés respectivement par une femme et par un homme, il se dégage que dans les ménages tenus par une femme, 1 personne sur trois vit avec moins de 1/5 \$US par jour et près de 71% des individus vivent avec une dépense journalière inférieure à 1/2 \$US. Toutefois, vue la relative faible taille (deux fois moins) des ménages dirigés par des femmes, il reste évident que de façon globale (des disparités existent), le niveau de pauvreté de ces ménages est moindre comparativement à ceux ayant un homme pour chef comme indiqué plus haut.

Tableau 15 : Répartition (%) des ménages selon la tranche de dépense et le sexe du chef

	Tranches de revenu annuel en milliers Fcfa					Total
	< 200	200 - 500	500 - 1000	1000 - 2000	2000 et +	
Masculin	9.1	39.6	32.4	13.6	5.3	100
Féminin	32.6	37.6	15.2	10.3	4.4	100
ensemble	11.2	39.5	30.9	13.3	5.2	100

Source : INSD, analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages en 1998

3.1.3. Indicateurs de pauvreté et genre.

Selon la partition en cinq niveaux de vie, on constate qu'en terme de proportion, que la pauvreté a un caractère rural au Burkina Faso : la pauvreté modérée ou extrême atteint 40,26% des ménages en milieu rural contre seulement 9,66% en milieu urbain. Elle touche aussi bien les femmes que les hommes. En effet, l'extrême pauvreté touche 23,09% des femmes contre 22,12% des hommes. Si pour la pauvreté modérée (20,96% des femmes et 21,27% des hommes), le niveau de vie moyen (33,89% et 33,38%) et la non pauvreté (13,08% et 13,21%), il y a presque

autant de femmes que d'hommes en termes relatifs, dans les non pauvres extrêmes on compte relativement plus d'hommes (10,02%) que de femmes (8,98%) .

Ainsi, la femme burkinabé avait en 1998, deux fois moins de chance d'être non pauvre (22,16%) que d'être pauvre (44,05%) alors que l'homme avait légèrement plus de chance de n'être pas pauvre (23,23%) et légèrement moins de risque d'être pauvre (43,39%). Mais cette approche selon les cinq niveaux de vie ne permet pas de cerner toute l'incidence de la pauvreté puisque le groupe « niveau de vie moyen » renferme aussi des individus qui sont en dessous de la ligne de pauvreté (une dépense annuelle comprise entre 68.220 Fcfa et 72.690 Fcfa). Toutefois, elle montre que la pauvreté touche (en termes relatifs) plus les femmes que les hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par le poids (52%) des femmes dans la population totale burkinabé. En effet, les pauvres extrêmes sont majoritairement des femmes (52,41% contre 47,59% d'hommes). Elles sont aussi légèrement majoritaire pour ce qui concerne la pauvreté modérée (50,97% contre 49,03%), le niveau de vie moyen (51,71% contre 48,29%) et la non pauvreté (51,10% contre 48,90%). Par contre, les extrêmement non pauvres (les "nantis") sont composés majoritairement d'hommes

(51,42% contre 48,58% de femmes). Ainsi, l'on peut déduire que la probabilité d'être pauvre est plus élevée pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 16 : Répartition (%) des individus selon le niveau de vie et par sexe

		Niveaux de vie					Total
		1	2	3	4	5	
Masculin	% ménages masculins	22.12	21.27	33.38	13.21	10.02	100
	% niveau vie	47.59	49.03	48.29	48.90	51.42	48.67
Féminin	% ménages féminins	23.09	20.96	33.89	13.08	8.98	100
	% niveau vie	52.41	50.97	51.71	51.10	48.58	51.33
ensemble	% ménages	22.62	21.11	33.64	13.14	9.48	100
	%niveau vie	100	100	100	100	100	100

Source : extrait de l'enquête prioritaire II sur les condition de vie des ménages

Ces constats bruts sur la vulnérabilité des femmes à la pauvreté sont appuyés par une étude⁴ récente, qui a révélé que les ménages dont le chef est une femme sont extrêmement vulnérables face aux différents chocs tels que la sécheresse, la famine, la maladie, l'insécurité, l'analphabétisme et le manque de capital social. Cette extrême vulnérabilité de ces ménages est encore aggravée en milieu rural (surtout les femmes âgées) du fait non seulement de leur faible accès à la terre et au capital productif mais aussi de leur manque de bras valides pour travailler. En milieu urbain, le faible accès à l'emploi salarié et au crédit sont des facteurs d'extrême vulnérabilité des ménages tenus de facto ou de juré (surtout) par une femme et les rendent davantage dépendants des transferts divers reçus.

3.1.4. La pauvreté des ménages : taille et milieu de résidence

La pauvreté au Burkina Faso qui, en 1998 affectait 34,5% des ménages contre 34,6% en 1994, semble corrélée positivement à la taille du ménage c'est-à-dire que plus la taille est grande, plus nombreux sont les ménages pauvres.

La pauvreté des ménages gérés par les hommes frappe beaucoup plus les familles élargies avec une incidence de 49,25% contribuant ainsi pour 66,32% à la pauvreté de ces ménages contre des incidences de 1,73% et 41,85% respectivement pour les familles monoparentale et nucléaire avec des contributions à la pauvreté globale des ménages tenus par des hommes respectivement de 0,03% et 33,65%.

⁴ F. SANOU, M. BOUNKOUNGOU et M. KONE, étude pilote d'évaluation des risques sociaux et de la vulnérabilité dans quatre villages du Centre Nord du Burkina Faso, octobre 2002.

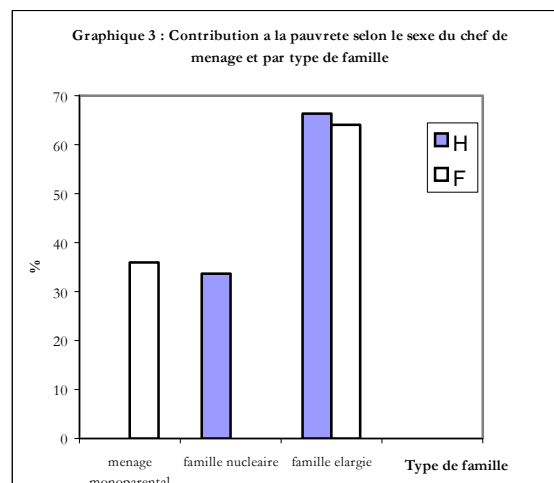
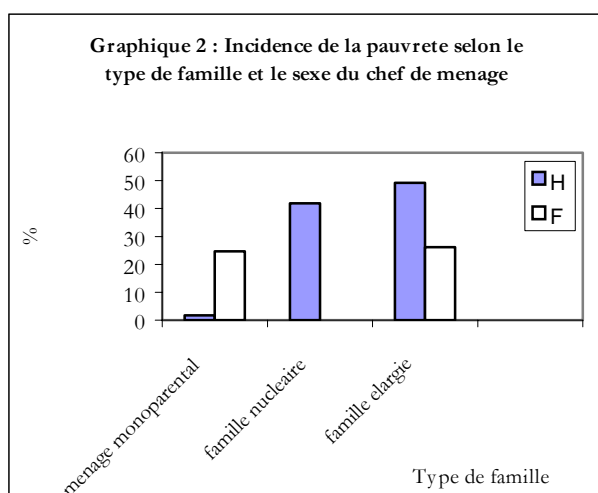
Tableau n° 17 : Indicateurs de pauvreté (%) selon le sexe du chef de ménage et le type de ménage

	Incidence		Intensité		Sévérité	
	Indice	Contribution	Indice	Contribution	Indice	Contribution
Chef de ménage homme	35.9	100	10.5	100	4.4	100
ménage monoparental	1.73	0.03	0.53	0.03	0.22	0.03
famille nucléaire	41.85	33.65	12.63	33.53	5.5	33.97
famille élargie	49.25	66.32	14.94	66.44	6.39	66.01
Chef de ménage femme	19.8	100	5.5	100	2.2	100
ménage monoparental	24.62	35.96	7.52	34.85	2.93	30.57
famille nucléaire	0	0	0	0	0	0
famille élargie	26.1	64.04	8.37	65.15	3.96	69.43

Source : extrait de l'enquête prioritaire II sur les condition de vie des ménages

La pauvreté des ménages tenus par des femmes est le fait des familles élargies et celles monoparentales avec des contribution de 64,04% et 35,96% et des incidences respectives de 26,1% et 24,62%.

Le ménage monoparental a plus de chance d'être non pauvre lorsqu'il a pour chef un homme ; par contre, il court plus le risque d'être pauvre quand il est dirigé par une femme. Cette propension du ménage monoparental tenu par une femme à être pauvre est surtout le fait de ceux dirigés par une veuve comme indiquer plus bas et traduit leur vulnérabilité et donc leur besoin d'assistance (les transferts). En effet, la femme burkinabé, encore victime des préjugés sociaux reste encore "confinée" à des tâches ménagères pare qu'elle n'a pas encore suffisamment accès à l'instruction (scolarisation/alphabétisation), à l'emploi rémunéré et aux ressources productives. De ce fait, le mari reste le principal pourvoyeur de revenu de la famille et son décès expose le ménage à la pauvreté.

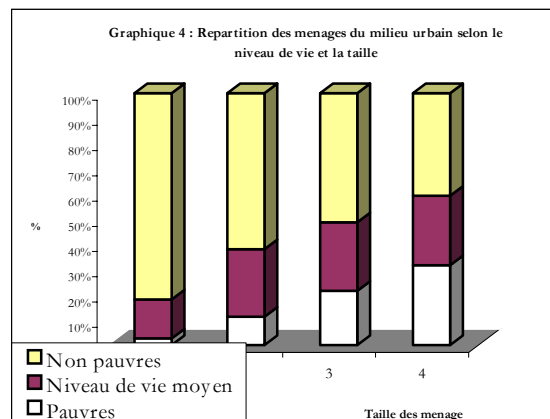
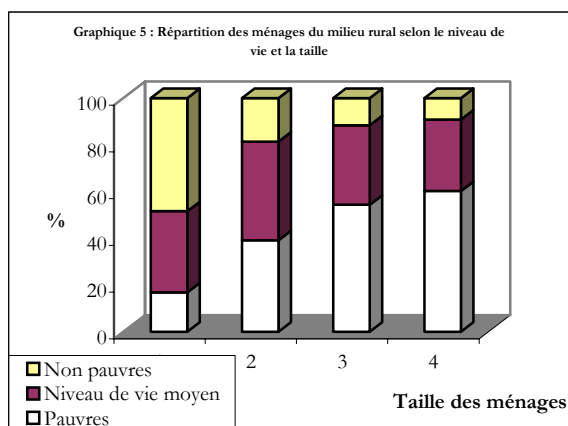


En milieu urbain, les ménages de trois personnes au plus sont en majorité non pauvres. Cette non pauvreté baisse au fur et à mesure que la taille du ménage s'accroît : de 81,78% des ménages composés d'une personne à 40,80% des ménages de quatre personnes au moins en passant par 61,92% et 51,32% des ménages de deux et trois personnes respectivement. La pauvreté quant à elle, affecte les ménages constitués d'une personne seulement à 2,72% et ceux de deux personnes à 11,34%. Elle atteint par contre 21,59% et 31,85% des ménages de trois personnes et quatre personnes et plus respectivement. Les ménages qui ont au plus deux personnes sont donc généralement non pauvres (71,85%) ou ont un niveau de vie moyen (21,12%). Les ménages de cette taille vivant dans la pauvreté ne représentent que 6,92% mais du fait de la forte présence de ce type de ménages (au plus deux personnes) en ville, soit environ 83,06% de l'ensemble des ménages urbains, ils sont majoritaires (55,67% dont 43% pour ceux de deux personnes) parmi les ménages pauvres en milieu urbain contre 50,76% et 37,90% de ménages de trois personnes et quatre personnes au moins respectivement qui représentent seulement 11,21% et 5,73% des ménages urbains.

Tableau 18 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence, la taille et le niveau de vie

	Taille (nombre de personnes)				Total
	1	2	3	4 et +	
<i>Milieu urbain</i>					
pauvres	22.72	11.34	21.59	31.75	9.66
niveau de vie moyen	15.5	26.74	27.1	27.45	21.61
non pauvres	81.78	61.92	51.32	40.08	68.73
<i>Milieu rural</i>					
pauvres	16.88	39.17	54.33	60.18	40.26
niveau de vie moyen	34.69	42.18	34.02	30.66	36.73
non pauvres	48.43	18.65	11.64	9.16	23.02

Source : extrait de l'enquête prioritaire II sur les conditions de vie des ménages



En milieu rural, la pauvreté (extrême ou modérée) touche seulement 16,88% des ménages constitués d'une personne contre 39,17% de ceux de deux personnes alors qu'elle atteint 54,33% et 60,18% des ménages de trois personnes et quatre personnes et plus respectivement. Les non pauvres et les non pauvres extrêmes sont constitués pour l'essentiel (79,06% et 89,68% respectivement), de ménages ayant au plus deux personnes.

3.1.5. Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Du point de vue de la situation matrimoniale, il ressort que la pauvreté qui frappe plus les ménages gérés par des hommes (35,9% en 1998 contre 35,% en 1994) que ceux dirigés par des femmes (19,8% en 1998 contre 24,2% en 1994) cache des disparités. Pour appréhender ces disparités, une analyse en deux temps s'impose. D'abord selon la situation matrimoniale dans les deux groupes de ménages : ceux dirigés par un homme et ceux ayant une femme pour chef et ensuite, selon le niveau de vie ;

Selon la situation matrimoniale, les célibataires sont généralement non pauvres de même et dans une moindre mesure, que les ménages dirigés par un homme en situation de divorcé. Les célibataires hommes sont à 2,80% pauvres contre 1,12% pour les femmes du même statut.

La pauvreté des ménages dirigés par des divorcés est quasiment identique que le chef de ménage soit une femmes (19,16%) ou un homme (19,01%). Par contre, la non pauvreté concerne plus de la moitié des ménages (53%) tenus par des femmes contre 42,27% de ceux tenus par des hommes.

Dans le groupe des ménages avec une femme pour chef, 4,89% de ménages pauvres extrême et 10,16% de pauvres modérés sont tenus par des femmes divorcées contre respectivement 9,24% et 7,35% pour les non pauvres et les non pauvres extrêmes et 7,1% pour les niveaux de vie moyen. Ce qui signifie que la situation de divorcé (7,80% des ménages tenus par des femmes) ne saurait être un facteur déterminant pour expliquer la pauvreté relative des ménages gérés par des femmes.

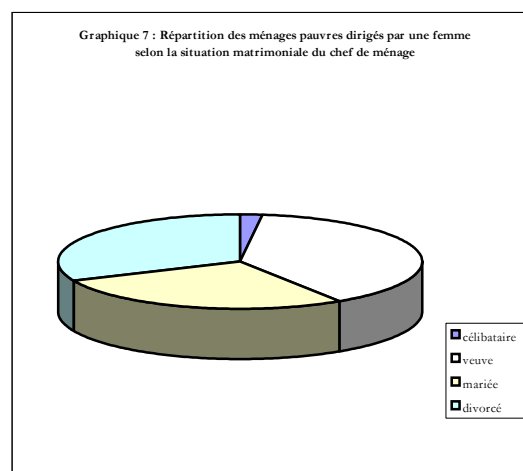
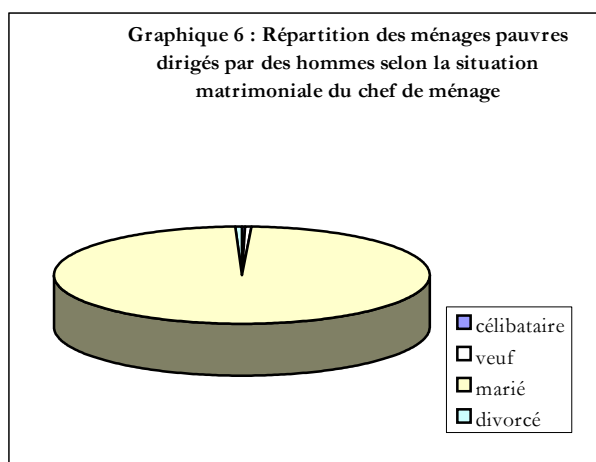
Tableau 19 : Répartition (%) des ménage selon le niveau de vie et la situation matrimoniale du chef de ménage

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Chef de ménage homme						
célibataire	4.65	4.17	14.64	14.29	62.25	100
veuf	17.18	9.94	34.18	20.69	18.01	100
marié	19.46	19.93	34.51	14.97	10.92	100
divorcé	15	4.01	38.72	19.07	23.20	100
Chef de ménage femme						
célibataire	0	1.12	9.97	12.09	76.83	100
veuve	9.94	13.58	34.42	25.37	16.17	100
mariée	10.69	5.96	30.37	23.64	29.34	100
divorcé	5.55	13.61	27.85	28.51	24.48	100

Source : extrait de l'enquête prioritaire II sur les condition de vie des ménages

Au Burkina Faso, les ménages dont le chef (femme comme homme) est marié représentent 85,6% de l'ensemble des ménages. Dans ce groupe de ménages, 39,4% de ceux ayant un homme pour chef sont pauvres (16,65% de ceux tenus par des femmes) contre 34,76% et 25,84% de ménages ayant un niveau de vie moyen et de ménages non pauvres respectivement. Par contre, 49,16% des ménages tenus par des femmes sont non pauvres

Les ménages dirigés par des veufs sont à 27,12% et 38,70% respectivement pauvres et non pauvres contre des proportions respectives de ménages tenus par des veuves de 23,52% et 42,07%.



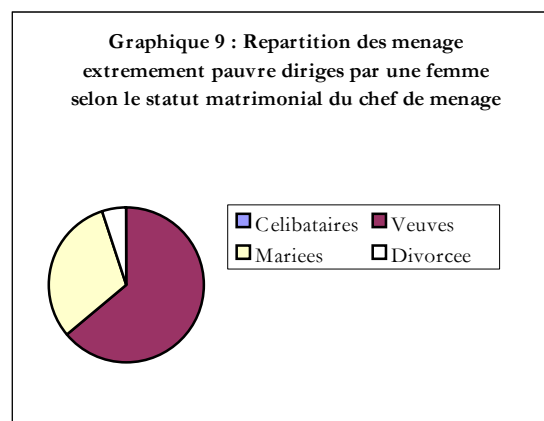
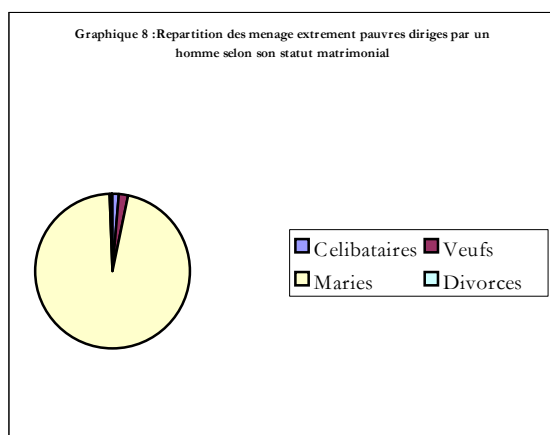
L'analyse par niveau de vie révèle que dans la situation de marié, la pauvreté affecte davantage les ménages gérés par les hommes que ceux ayant une femme pour chef. Parmi les ménages dirigés par des hommes, près de 96% de ceux qui sont pauvres ont pour chef, un marié de même que 97,5% des ménages pauvres modérés. Ce qui pourrait d'ailleurs s'expliquer par leur nombre relatif. En effet, les hommes, chefs de ménages sont à 91,2% des mariés.

Cependant les ménages tenus par une femme mariée sont généralement dans les extrêmes (31,2% des ménages pauvres gérés par une femmes et 29,3% des non pauvres extrêmes tenus par une femme) ou sont non pauvres ou ont un niveau de vie moyen. Ainsi, la femme chef de ménage de fait est relativement moins pauvre du fait peut-être des transferts de revenu du mari absent mais devient extrêmement pauvre si elle ne reçoit pas suffisamment d'aide de son mari ou si le nombre de personnes à charge est élevé.

Tableau 20 : Répartition (%) des ménages selon le niveau de vie et la situation matrimoniale du chef de ménage

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Chef de ménage homme						
célibataire	1.49	1.31	2.40	4.92	21.69	5.50
veuf	1.75	1	1.79	2.27	2	1.75
marié	95.96	97.48	94.46	90.86	72.22	91.16
divorcé	0.60	0.10	0.79	0.82	1.01	0.69
Chef de ménage femme						
célibataire	0	0.93	2.82	4.35	25.63	8.67
veuve	63.93	74.02	64.12	60.03	36.62	57.01
mariée	31.17	14.89	25.96	25.77	29.27	26.08
divorcé	4.89	10.16	7.10	9.24	7.35	7.80

Source : extrait de l'enquête prioritaire II sur les condition de vie des ménages



Mais là où la pauvreté féminine est encore plus marquée, c'est parmi les veuves qui constituent près de 57% des femmes chefs de ménage. En effet, contrairement aux ménages gérés par un veuf, ceux tenus par des veuves sont pauvres puisque représentant respectivement 63,93% et 74,02% des ménages pauvres extrême ou pauvres modérés gérés par des femmes contre respectivement 1,75% et 1% pour ceux tenus par des veufs.

À côté des dimensions monétaires de la pauvreté que révèlent les niveaux de revenu ou de dépenses, l'ampleur de la pauvreté au sein de la population Burkinabé peut s'appréhender aussi à travers le déficit social notamment le niveau d'accès à

certaines services sociaux comme la santé y compris l'eau potable, l'éducation et l'alphabétisation et à certaines commodités liées au cadre de vie notamment l'accès à un habitat décent.

3.2. L'accessibilité des services sociaux

3.2.1. Alphabétisation et pauvreté

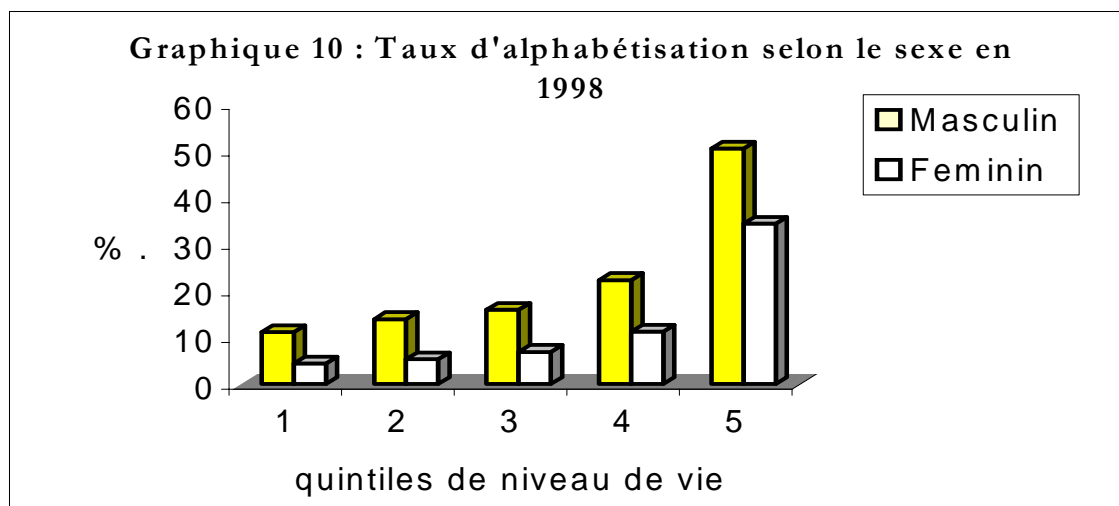
Le rapport mondial sur le développement humain dans le monde du PNUD a toujours classé le Burkina Faso aux derniers rangs. Ce faible niveau de l'indicateur de développement humain durable (IDH) du pays est particulièrement lié au bas niveau des indicateurs relatifs aux taux de scolarisation et d'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation au Burkina Faso est effectivement très faible ; il est passé de 18,9% en 1994 à 18,4% en 1998. Il semble positivement corrélé au niveau de vie c'est-à-dire que plus le niveau de vie augmente, plus le taux d'alphabétisation augmente.

Tableau 21 : Taux d'alphabétisation (%) selon le sexe et le niveau de vie

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin	11.1	13.9	15.9	22.3	50.5	24.8
Féminin	4.4	5.3	6.9	11.2	34.4	12.9
Ensemble	7.3	9.2	10.9	16.4	43.4	18.4

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

En outre, une discrimination défavorable aux femmes est observée quel que soit le niveau de vie. Les hommes sont deux fois plus alphabétisés que les femmes avec des taux respectifs de 24,8% et 12,9% en 1998. Mais l'écart diminue au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. Ainsi le rapport homme femme qui est de 5 hommes alphabétisés pour 2 femmes alphabétisées parmi les extrêmement pauvres et les pauvres modérés, baisse régulièrement pour s'établir à 2 femmes pour 3 hommes pour les non pauvres extrêmes. Il est aussi important de noter que cet écart a été fortement réduit par rapport à 1994 où il était d'environ 1 femme alphabétisée pour environ 4 hommes alphabétisés parmi les extrêmement pauvres, les pauvres modérés et les niveaux de vie moyen. Il est quasi stationnaire pour les non pauvres extrêmes.



3.2.2. Scolarisation et pauvreté

Au Burkina Faso, le niveau de scolarisation, à l'image du taux d'alphabétisation est bas et varie suivant le niveau de vie. Il l'est davantage pour les filles qui enregistrent un taux de scolarisation de 35% environ en 1998 pour un taux masculin d'environ 47%. L'écart de scolarisation qui est d'environ 1 fille scolarisée pour deux garçons (des taux de scolarisation de 33,2% pour les garçons contre 17,9% pour les filles) chez les extrêmement pauvres baisse progressivement suivant l'évolution du niveau de vie pour s'établir à environ 10 filles scolarisées pour 11 garçons chez les non pauvres extrêmes (des taux de scolarisation garçons et filles respectifs de 86,2% et 77,5%).

Tableau 22 : Taux de scolarisation (%) selon le sexe et le niveau de vie

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin	33.2	33.1	42.1	51.1	86.2	46.7
Féminin	17.9	21.1	28.7	39.8	77.5	34.7
Ensemble	25.7	27.6	35.6	45.8	81.9	40.9

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Cette situation de sous scolarisation et de sous alphabétisation de la femme limite ses possibilités de qualification, d'accès à un emploi rémunérateur et ses capacités productives (sa productivité et son accès même aux ressources) et cause sa dépendance et sa vulnérabilité à la pauvreté. En effet, "le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne. Les femmes scolarisées représentent environ 21% des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5% dans les sociétés privées du secteur moderne. ... Elles sont peu représentées au Parlement et au sein du Gouvernement".⁵

⁵ CLSP page 29

Outre ses chances réduites d'accéder à l'école, le petit burkinabè, quant il est scolarisé, dispose de peu de chance de poursuivre longuement ses études. Les raisons en cel sont nombreuses et affectent plus, le cursus scolaire de la jeune fille.

Raisons d'abandon à l'école primaire

Les deux principales raisons d'abandon (plus de 70% des cas) de l'école sont le renvoi et le coût élevé. Le renvoi est cependant, le plus souvent dû à des raisons d'insuffisances de résultat. Les données de l'EP II tout comme celles de l'EPI montrent que plus le niveau de vie est bas, plus élevée est la proportion des abandons pour des raisons de renvoi. Ce qui pourrait signifier que plus le ménage est pauvre, plus ses enfants courent le risque d'avoir des résultats scolaires insuffisants.

De même, le risque de renvoi est relativement plus élevé parmi les filles que chez le garçon quel que soit le niveau de vie. Est parce que les enfants des pauvres sont moins intelligents que ceux des non pauvres et que les filles seraient aussi moins intelligentes que les garçons? La principale raison pourrait provenir des conditions d'études d'autant plus que les enfants de pauvres ont moins d'opportunités notamment l'accès aux manuels, à l'encadrement, à un minimum alimentaire et aux écoles à faibles effectifs. Cet état de dénuement est davantage exacerbé dans les ménages gérés par les femmes où les appuis divers sont essentiels pour satisfaire certains besoins comme l'indique la structure des revenus.

Tableau 23: Répartition (%) des individus selon le sexe, le niveau de vie et la raison d'abandon de l'école primaire

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
renvoie	57.8	56.6	59.2	53.7	46.1	53
coût élevé	14.7	12.5	11.6	18	23	17.4
pas nécessaire	9.7	13.7	9.1	12.4	10.2	11
Féminin						
renvoie	62.2	57.2	58.7	58.1	47.7	53.7
coût élevé	20.2	12	20.3	20.6	25.2	21.9
pas nécessaire	10.3	15.1	10.1	11.1	15.1	13.1
Ensemble						
renvoie	59.2	56.8	59	55.5	46.8	53.3
coût élevé	16.4	12.4	14.6	19	24.1	19.1
pas nécessaire	9.9	14.1	9.4	11.9	12.5	11.8

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

En ce qui concerne le coût élevé, on se rend compte que les filles sont plus victimes de ce facteur que les garçons et cela, à tous les niveaux de vie. Le niveau du coût à supporter par les parents est un facteur discriminant défavorable pour les enfants des ménages pauvres en général et les filles en particulier. Ces ménages manquent de capacités à donner à leurs progénitures, des chances de bénéficier d'une instruction de qualité et partant, d'emplois futurs à même de les sortir de la pauvreté.

En effet, l'instruction permet d'améliorer les compétences des enfants dans les domaines d'activités actuels et potentiels et leur permet de disposer de capacités nécessaires pour saisir les opportunités et exploiter au mieux leur potentiel à l'âge adulte. C'est pourquoi, le développement des ressources humaines est considéré comme une condition de base de la lutte contre la pauvreté et nécessite outre l'accès à l'éducation, un accès aux services de santé.

3.2.3. Accès aux services de santé et pauvreté

L'éloignement géographique est certes encore un facteur limitant la consultation des populations dans les centres de santé ; mais il ne constitue pas un facteur essentiel d'autant plus qu'ils sont seulement 4,4% de la population à en être victimes et cela, quel que soit le sexe. Est-ce à dire que le rayon d'accès aux formations sanitaires qui reste encore élevé par rapport à la norme internationale de 5 km est jugé acceptable par les populations ?

Tableau 24: Répartition (%) des individus selon le sexe, le niveau de vie et la raison de non consultation au centre de santé

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
éloignement	2.6	6.2	5.7	5.1	2.5	4.4
pas d'argent	28.9	19.6	19.8	18.9	11.3	18.9
coût élevé	8.4	6.2	3.6	4.7	1.2	4.4
automédication	29.6	28.5	34.7	33.2	40.1	33.8
Féminin						
éloignement		9.3	3.5	7.1	2.1	4.4
pas d'argent	11.4	31.7	17.2	39.8	21.7	26.7
coût élevé	39.6	19.6	6.9	7.9	3.1	9.3
automédication	27.2	9.8	26.5	22.1	36.6	27.7
Ensemble						
éloignement	2.5	6.4	5.6	5.3	2.4	4.4
pas d'argent	28.2	20.3	19.7	20.9	12.8	19.6
coût élevé	9.6	7	3.7	5	1.5	4.8
automédication	29.5	27.3	34.4	32.2	39.6	33.3

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Le principal facteur d'inaccessibilité des populations aux soins de santé est d'ordre financier (pas d'argent et coût élevé) et traduit toute l'ampleur de la pauvreté au niveau national. Il est dissuasif pour environ 24,4% de la population. Les femmes sont davantage victimes de cette inaccessibilité financière que les hommes : 36% contre 23,3% d'hommes. Ce qui indiquerait que la pauvreté féminine, plus que celle masculine est un déterminant de la non accessibilité aux services sociaux en général et la santé en particulier. Ce constat est davantage confirmé en considérant le niveau de vie. En effet, de façon générale, et à quelques exceptions près, la proportion de personnes ne consultant pas dans un centre de santé pour des raisons financières baisse avec l'élévation du niveau de vie. Mais quel que soit le niveau de vie considéré, les femmes sont plus victimes de la non accessibilité financière aux soins de santé. Ainsi, chez les extrêmement pauvres, 51% de femmes ne consultent pas pour des raisons financières contre environ 37% d'hommes. Si dans le groupe des niveaux de vie moyen il y a en termes relatifs, presque autant d'hommes que de

femmes qui sont concernés par ce facteur, chez les pauvres modérés, les non pauvres et les non pauvres extrêmes, la proportion des femmes qui en sont victimes est deux fois plus grande que celle des hommes.

Cette inaccessibilité financière des femmes aux services de santé explique le bas niveau des indicateurs de santé les concernant en dépit des nombreux efforts consentis par l'Etat en matière de réalisation d'infrastructures, de recrutement et formation de personnel et d'affectations budgétaires au profit du secteur de la santé. En effet, selon les résultats de l'enquête démographique et de santé (1999), la situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité encore très élevées. La mortalité maternelle est estimée à 484 pour 100000 naissances vivantes. Près de 14% des femmes en âge de procréer souffrent de sous alimentation chronique; le taux de prévalence des anémies chez les femmes enceintes est de l'ordre de 55%. Sur l'ensemble du pays, seulement 38,4% des femmes enceintes subissent une consultation prénatale et près de 45% des naissances ne sont pas protégées contre le tétanos néonatal. Le taux des accouchements assistés est de 27% et le taux de prévalence contraceptive toutes méthodes confondues est en moyenne de 12% (soit 29% en milieu urbain et 9% en milieu rural). A cause des accouchements dans des conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité prénatale reste élevé : il était estimé à 126 pour mille en 1995.

L'automédication est un phénomène qui atteint des proportions importantes de la population et explique à 33,3% la non consultation contre 24,4% pour les raisons financières. Elle concerne plus les hommes (33,3%) que les femmes (27,7%). Mais on constate que plus le niveau de vie s'élève, plus nombreux (en pourcentage) sont les individus qui pratiquent l'automédication. Dans ce cas, la relative faible pratique de l'automédication des femmes (par rapport aux hommes) pourrait encore confirmer leur pauvreté relative.

Outre l'accès aux services de santé, l'état sanitaire de la population est déterminée aussi par la qualité de l'alimentation en particulier l'accès à l'eau potable.

3.2.4. Mode d'approvisionnement en eau et pauvreté

De plus en plus, les burkinabé abandonnent les eaux des rivières et des cours d'eau pour les forages. En effet, 9,1% et 25,6% de ménages s'approvisionnaient en 1994 en eau respectivement dans les rivières ou les cours d'eau et dans les forages. En 1998, les proportions respectives sont de 9,7% et 30,8%. La proportion des ménages gérés par les femmes qui s'approvisionnent dans les puits a baissé en 1998 (28,9%) par rapport à 1994 (43,8%) au profit surtout des fontaines publiques (24,9% contre 16% en 1994) et des forages (29% contre 24% en 1994) voire les robinets intérieurs propres (6,4% contre 5,3% en 1994). Il en est de même dans les ménages tenus par des hommes mais seulement à des niveaux de variation moindre .

Tableau 25: Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le mode d'approvisionnement en eau

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
Rivière, cours d'eau	12.3	12.4	11.1	11.6	5.5	10
Puits	47.3	44.1	45.6	39	27.5	39
Forage	35.5	35.9	34.2	33.8	21.7	31
Fontaine publique	4.8	7.2	8.4	14.3	28.8	14.8
Robinet int. propre		0.1	0.4	0.9	10.9	3.4
Féminin						
Rivière, cours d'eau	18.5	7.6	4.4	5.6	5.5	6.6
Puits	41.8	36.3	41.6	34	19.5	28.9
Forage	31.2	40.1	30.8	30.8	25.3	29
Fontaine publique	8.5	16.1	21.3	25.9	29.8	24.9
Robinet int. propre			0.6	1.6	11.1	6.4
Ensemble						
Rivière, cours d'eau	12.6	12.4	10.7	11.1	5.5	9.7
Puits	47	43.7	45.3	38.5	26.4	38.1
Forage	35.3	36.1	34	33.6	22.2	30.8
Fontaine publique	4.9	7.6	9.2	15.3	28.9	15.7
Robinet int. propre		0.1	0.4	0.9	11.1	3.7

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Plus le ménage est pauvre, plus il s'approvisionne dans les puits et dans les rivières et plus il est riche, plus la fontaine publique et le robinet intérieur constituent ses modes d'approvisionnement. La proportion élevée de ménages ayant pour chef une femme qui s'approvisionnent à la fontaine publique et au robinet intérieur par rapport à ceux ayant pour chef un homme ne signifie pas forcément aisance des premiers mais pourrait s'expliquer par le fait que les ménages tenus par des femmes se rencontrent plus en milieu urbain où près de 77% des ménages s'approvisionnent en eau à la fontaine ou au robinet contre seulement 5% des ménages en milieu rural.

3.2.5. L'accessibilité d'un cadre de vie décent

Les facteurs déterminant la qualité du cadre de vie sont nombreux allant des aménagements faits par les pouvoirs publics aux actifs et pratiques des individus. Mais il est considéré ici, les commodités de l'habitat.

3.2.5.1. Le type de mur

Dans leur ensemble, l'habitat des burkinabé est précaire puisque construit à près de 80% en banco. Les constructions en béton, pierre et parpaing représentent environ 10% des habitations et environ 1,4% seulement sont en briques cuites ou compressées. On constate que les logements des ménages dirigés par une femme sont relativement plus en matériaux définitifs que ceux des hommes : 19% des logements des ménages gérés par des femmes sont en béton, pierre ou parpaing contre 10,2% pour ceux des ménages dirigés par un homme. De même, près de 2% des logements des ménages tenus par des femmes sont en briques cuites ou compressées contre 1,3% pour ceux des hommes.

Tableau 26: Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le type de mur de la maison d'habitation

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
béton, pierre,	0.4	1.3	2.3	5.1	29.1	10.2
parpaing	0.3	0.3	0.6	0.6	3.5	1.3
briques cuites /comp. banco	90.1	88.3	87.5	87.6	63	81
Féminin						
béton, pierre,	2.3	2.3	6.7	13.5	30.9	19
parpaing	89.4	93.2	83.2	79.1	60.6	72.9
briques cuites /comp. banco	0.5	1.4	2.6	5.9	29.3	10.9
Ensemble						
béton, pierre,	0.3	0.3	0.7	0.5	3.5	1.4
parpaing	90	88.5	87.2	86.9	62.7	80.3
briques cuites /comp. banco						

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Ce constat qui ne signifie pas forcément une aisance des ménages dont le chef est une femme pourrait s'expliquer par le fait que :

- les ménages ayant pour chef une femme se rencontrent plus en milieu urbain où environ 46% des habitations sont en matériaux définitifs contre environ 2% seulement en milieu rural ;
- plus de la moitié (57%) des femmes chefs de ménages sont veuves et ont peut-être hérité du logement conjugal après le décès du mari. Ce qui pourrait expliquer aussi que pratiquement, autant de ménages dirigés par des femmes que de ménages tenus par des hommes soient propriétaires de leur logement (58,4% et 57,7% respectivement).

Outre la qualité de la construction, la décence de l'habitat prend en compte le type de toilette utilisé par le ménage, le mode d'évacuation des ordures et le mode d'éclairage voire aussi l'énergie utilisée pour la cuisine.

3.2.5.2. Type de toilettes

La nature reste le lieu d'aisance des populations burkinabé 68% en 1998 contre 69,1% en 1994. Seulement 28,4% utilisaient des latrines en 1998 contre 25,7% en 1994. Les W-C avec chasse d'eau étaient utilisés par 1,4% en 1994 et 1,3% en 1998. De façon générale, le recours à la nature prend plus d'ampleur quel que soit le sexe surtout quand le niveau de vie baisse. Mais il ressort que globalement, plus de ménages dirigés par les femmes (39,5%) que de ménages gérés par des hommes (27,4) utilisent les latrines. Cette quasi discrimination dans l'accès en faveur des ménages avec une femme pour chef est observée aussi pour les WC avec chasse d'eau. Mais le fait important qui peut-être souligné, est la dégradation du niveau de vie des ménages dirigés par une femme entre 1998 et 1994. En effet, alors que la proportion des ménages gérés par des hommes utilisant des latrines augmente en

1998 au détriment de ceux qui ont recours à la nature (exceptés les extrêmement pauvres), la tendance est inverse dans les ménages pauvres ou de niveau de vie moyen gérés par des femmes où, la proportion de ceux qui utilisent les latrines diminue pour gonfler le groupe de ceux qui recourent à la nature. Ce qui signifie qu'entre les deux périodes, leur pauvreté s'est accompagnée d'une dégradation du cadre de vie plus importante que dans les ménages tenus par des hommes.

Tableau 27: Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le type de toilette utilisé par le ménage

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
WC-chasse			0.1	0.2	4.3	2.1
fosse	8.7	13.5	18	24.1	53.3	27.4
latrines	89.1	83.5	80.1	73.9	39.8	69.1
dans la nature						
Féminin					4.3	2.1
WC-chasse	11.8	4.2	26.4	39.7	54.6	39.5
fosse	88.2	89.9	72.2	57.6	39.4	56.3
latrines						
dans la nature			0.1	0.1	4.3	1.3
Ensemble	8.9	13	18.6	25.5	53.5	28.4
WC-chasse	89.1	83.8	79.6	72.4	39.8	68
fosse						
latrines						
dans la nature						

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

3.2.5.3. Mode d'évacuation des ordures

En matière d'évacuation des ordures, on note que les ménages utilisant les fosses ont relativement augmenté en 1998 (11,4%) par rapport à 1994 (8,5%). Par contre, la proportion des ménages utilisant les poubelles a baissé (2,8% en 1998 contre 5,1% en 1994) pour grossir le volume de ceux qui recourent aux tas d'immondices (74,7% des ménages en 1998 contre 67,9% en 1994), la pratique ou la tendance générale est observée quel que soit le sexe du chef de ménage. Les seuls éléments discriminants selon le genre sont les modes d'évacuation par les poubelles et les fosses : les femmes utilisant relativement (deux fois) plus les poubelles que les hommes (5,5% contre 2,5%) et relativement moins les fosses que les hommes (7,8% contre 11,8%).

Tableau 28: Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le mode d'évacuation des ordures ménagères

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
poubelle	0.1	0.3	0.4	0.7	7.7	7.3
tas d'immondice	78	72.9	77.1	79.1	69.6	69.2
fosse	12.3	14.9	13.6	11.6	8.6	5.1
Féminin						
poubelle	1.8		0.7	1.7	10.3	5.5
tas d'immondice	86.7	84.9	75.5	73.7	66.4	72.5
fosse	1	9.8	11.3	9.6	6.8	7.8
Ensemble						
poubelle	0.2	0.3	0.4	0.8	8	2.8
tas d'immondice	78.4	75.8	77	78.6	69.2	74.7
fosse	11.7	5.8	13.5	11.5	8.4	11.4

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Par ailleurs, on observe qu'en 1994, la proportion des ménages gérés par des femmes qui recourent aux tas d'immondices était systématiquement supérieure à celle des ménages ayant un homme pour chef quel que soit le niveau de vie (excepté les extrêmement pauvres). En 1998, les ménages tenus par des femmes, exceptées les pauvres et les extrêmement pauvres, utilisent relativement moins que ceux des hommes, le tas d'immondices ; ce qui signifie que les populations pauvres ont vu leurs conditions de vie (du moins les conditions d'évacuation des ordures) se détériorer ; cette détérioration l'a été davantage pour les ménages dirigés par une femmes.

3.2.5.4. Mode d'éclairage

Les modes d'éclairage les plus courants dans les familles burkinabé sont à base de pétrole (65,6%) ou de bois (10,3%) ; l'énergie électrique étant encore un "bien de luxe"(8,1%). Les ménages tenus par des femmes utilisent relativement plus l'énergie électrique (12,8% contre 7,7% d'hommes). Ce mode d'éclairage se rencontre surtout dans les extrêmement non pauvres (25% de femmes contre 24% d'hommes). De même, l'utilisation du bois est beaucoup plus fréquente dans les ménages dirigés par des femmes (20,2%) que ceux des hommes (9,4%). Ces écarts dans l'accès à l'énergie électrique selon le genre relèvent plus de l'effet du milieu de résidence que du niveau de vie des ménages : en milieu urbain, les modes dominants sont l'électricité (surtout pour les non pauvres) et le pétrole (courant dans les ménages pauvres) alors qu'en milieu rural, il s'agit du bois et du pétrole dont l'utilisation est fonction du niveau de vie.

Tableau 29: Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef, le niveau de vie et le mode d'éclairage utilisé dans le ménage

	Niveaux de vie					Total
	1	2	3	4	5	
Masculin						
bois	13.3	13	11.1	8.9	4.6	9.4
pétrole	64.1	64.8	67.9	72.8	62.2	66.2
électricité/ énergie solaire	0.3	0.4	0.6	2.4	24	7.7
Féminin						
bois	16.1	23.3	17.7	21.6	20.4	20.2
pétrole	71.7	66.1	71.5	67.5	49.3	59.6
électricité/ énergie solaire			0.7	3.4	25	12.8
Ensemble						
bois	13.4	13.5	11.5	10	6.7	10.3
pétrole	64.5	64.9	68.1	72.3	60.4	65.6
électricité/ énergie solaire	0.3	0.4	0.6	2.5	24.1	8.1

Source : INSD, profile et l'évolution de la pauvreté au Burkina Faso, mars 2000

Par rapport à 1994, on note qu'à l'exception du groupe des extrêmement non pauvres, quel que soit le sexe du chef de ménage, le nombre relatif de ménages utilisant le bois pour l'éclairage a baissé. La baisse s'est accompagnée d'une hausse du nombre de ménages dirigés par des femmes utilisant le pétrole pour l'éclairage alors que dans les ménages dirigés par des hommes, la baisse de l'utilisation du bois s'est faite au profit d'autres sources comme la torche à pile 13,8% contre seulement 3% pour les ménages tenus par des femmes. Le passage de l'utilisation du bois à un mode d'éclairage "supérieur" dépend de la capacité financière du ménage. Les piles coûtant relativement plus chères que le pétrole, l'orientation des ménages gérés par des femmes vers le pétrole pourrait s'expliquer par leur faible capacité financière à utiliser la torche à pile ou la bougie.

CHAPITRE IV : STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

4.1. Les structures de mise en œuvre

Réduire la pauvreté au Burkina Faso exige la participation et l'implication effective des acteurs à tous les niveaux. Aussi, la stratégie de lutte contre la pauvreté dans sa dimension genre s'articule autour de ces différents acteurs dont l'Etat et la société civile sont les plus importants.

4.1.1. Les structures étatiques

Dans la recherche d'un développement humain durable au Burkina Faso, les autorités politiques ont pris des engagements fermes quant à la dimension genre dans le processus de lutte contre la pauvreté.

En effet, « conscientes que les actions de développement ne sauraient aboutir efficacement que si les inégalités qui frappent plus de la moitié de la population sont résorbées, les autorités politiques du Burkina Faso ont très tôt témoigné d'une ferme volonté politique de réduire les distorsions subies par la femme et ont pris des engagements et des dispositions en sa faveur dans le sens de lui assurer l'accès aux opportunités de développement au même titre que les hommes. C'est ce même souci d'équité qui les guide dans la lutte contre la pauvreté qui, bien que d'une apparition récente dans le langage des autorités du Burkina Faso a toujours soutenu les actions de développement menées jusque là, par le biais de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable, par exemple ».

Au regard de ce qui précède, l'on ne saurait effectuer l'analyse des stratégies de réduction de la pauvreté dans sa dimension genre sans tenir compte des actions réalisées en faveur des couches les plus défavorisées, notamment les femmes.

Au niveau international, l'on peut mentionner, au titre des engagements et dispositions pris par l'Etat, la ratification de plusieurs accords internationaux dont essentiellement :

- La convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) qui apparaît comme l'un des instruments les plus complets de promotion et de protection des droits de la femme. En effet, ses articles 7 et 8, relatifs au droit de vote, d'éligibilité aux mandats politiques, précisent la participation de la femme à la vie publique et sa contribution au sein des ONG et institutions internationales.

- La charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Son article 3 affirme la totale égalité de toutes les personnes devant la loi et une égalité de protection par la loi.

Au niveau national, il y a de nombreuses initiatives en matière de stratégies, de politiques et lois qui ont été prises au cours des années 90, ce sont entre autres :

- la loi fondamentale du Burkina (la constitution du 11 juin 1991) en son article 12 reconnaît à tout citoyen burkinabé, sans aucune distinction de sexe, de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société civile ;
- la lettre d'intention de politique d développement Humain Durable qui fait de la promotion de la femme un objectif prioritaire de développement.
- Le Code des personnes et de la famille (CPF) avec des dispositions relatives à l'accès à la terre, aux droits conjugaux, à la réglementation des rapports entre l'homme et la femme.
- La Reforme Agraire et Foncière (RAF) qui confère à la femme le statut d'exploitant et de propriétaire au même titre que l'homme.

Toujours dans sa volonté politique affichée de lutter contre la pauvreté et les discriminations à l'égard des couches sociales les plus défavorisés en général, et des femmes, en particulier, le Gouvernement a pris des dispositions afin de favoriser un ancrage institutionnel des actions à mener et d'en faciliter la mise en œuvre, à travers la mise en place d'un certain nombre de structures :

- La création des bureaux de promotion des activités féminines au niveau du ministère de l'agriculture en lieu et place des cellules d'animation féminines.
- L'érection du Service de la scolarisation des filles en Direction de l'éducation des filles.
- La création des écoles satellites (ES), des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) afin de faciliter l'accès et la fréquentation scolaire des filles.
- La mise en place de nombreux commissions et comités nationaux autour de la question du genre et impliquant la société civile notamment en sa partie féminine. Ce sont par exemple :
 - le Comité national de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS)
 - le Comité national de lutte contre l'excision (CNLE)
 - la Commission Nationale de suivi de la mise en œuvre des Stratégies Nationales et du Plan d'Action pour le Renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement (CONAPAF)

4.1.2. La société civile

Dans le contexte actuel de démocratisation au Burkina, l'implication, la pertinence et la qualité des interventions de la société civile (les Associations, les ONG et les Organisations à Base Communautaire / OBC) sont d'une importance capitale dans le processus de lutte contre la pauvreté dans sa dimension genre. Et cela, en raison des multiples potentialités dont disposent ces ONG et Associations :

- fortes capacités de mobilisation des populations ;
- engagement individuel et collectif ;

- dynamisme internes des communautés ;
- connaissance des réalités de milieux, etc.

La mobilisation de la société civile, qui constitue un partenaire incontournable au développement, est très déterminante pour une stratégie appropriée et complémentaire aux actions gouvernementales dans la lutte contre la pauvreté.

Le territoire national regorge d'une panoplie de mouvements associatifs très dynamiques et intervenant dans divers domaines :

- production et commercialisation ;
- défense des droits humains ;

- éducation ;
- santé et VIH/SIDA,
- promotion de la femme, etc.

Ce tissu associatif prolifique et très structuré a pour finalité de multiplier des initiatives et de renforcer les capacités locales afin d'améliorer les conditions de vies des populations.

En termes d'engagement de la société civile dans la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, l'on peut mentionner l'élaboration des plans d'action des ONG/Associations. Il est à noter également les nombreuses actions initiées par des ONG et Associations féminines (une centaine) qui jouent un rôle primordiale dans la lutte contre la pauvreté à la base. L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans l'accompagnement des pouvoirs publics à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement en particulier la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, du fait de sa situation sociale difficile marquée par une généralisation de la pauvreté, le Burkina Faso se doit de relever, le grand défi auquel il fait face : accélérer la croissance économique et l'orienter vers la réduction du niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques.

Ainsi, le gouvernement s'est attelé depuis 1994 à tracer les grandes orientations de la lutte contre la pauvreté. Cet effort a été reconnu par la communauté financière internationale qui a déclaré en septembre 1997, le Burkina Faso éligible à l'initiative PPTE qui, dans sa mise en œuvre a nécessité l'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2000.

4.2. La politique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso

La prise de conscience des autorités burkinabé de l'état massif de pauvreté dans lequel vivent les populations et l'engagement d'actions pour sa réduction sont antérieurs à l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui en est le corollaire. C'est ainsi, que le processus d'élaboration du CSLP, inspiré des actions engagées depuis le début des années 90 a pu être bouclé en l'espace de sept mois.

4.2.1. La lutte contre la pauvreté avant l'élaboration du CSLP

L'engagement du gouvernement burkinabé dans la lutte contre la pauvreté du moins l'option politique qu'il a prise de centrer désormais sa politique de développement sur la lutte contre la pauvreté remonte au début des réformes économiques avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS). En effet, les contingences en matière de recrutements et de dépenses publiques sous les PAS ont toujours épargné les secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé dans lesquels, le Burkina Faso accuse un retard de développement comparativement aux autres pays en développement. De même, le gouvernement, tout en poursuivant sa volonté politique d'assainissement du cadre macro-économique en vue de créer les conditions d'une croissance robuste et stable, a clairement opté depuis 1994, d'orienter sa politique de développement vers l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette option s'est concrétisée dans la réalité, par plusieurs faits majeurs dont :

- le discours du 2 juin 1994 du Chef de l'État notamment la prise des six engagements nationaux qui visent à terme, la promotion d'une croissance économique dans un contexte de développement social.
- la réalisation en 1994 de l'enquête prioritaire I sur les conditions de vie des ménages et l'élaboration en 1996 du premier profil de pauvreté au Burkina Faso ;
- la formulation de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) en 1995 avec pour finalité, le recentrage de la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine. La formulation de cette stratégie traduit la volonté politique de coupler la croissance économique et le bien-être de la population.
- la réalisation en 1998 de l'enquête prioritaire II et l'élaboration en 2000 du deuxième profil de pauvreté au Burkina Faso ;
- la réalisation en 1998 d'enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de l'accessibilité des services sociaux de base en milieu urbain et rural
- l'élaboration de documents de stratégie de politique sectorielle (agriculture, élevage, éducation de base, santé, eau, environnement etc.) ;
- l'adoption du plan national de bonne gouvernance par le Gouvernement en 1998 ;
- la tenue du symposium sur «comment diversifier les sources de la croissance au Burkina Faso dans le contexte de la mondialisation/régionalisation» ;
- la réalisation de l'étude sur la compétitivité et la croissance économique au Burkina Faso sous l'égide du Ministère de l'économie et des finances avec le concours de la Banque mondiale.

- la mise en place d'instruments de financement des petites et moyennes entreprises (PAPME), du secteur informel (FASI), de la promotion de l'emploi (FONAPE), de la promotion de l'éducation et de la recherche (FONER) ...

Dans cet effort d'amélioration des conditions de vie des populations, l'accent a surtout été mis sur la promotion de la femme. Au titre des actions majeurs entreprises dans ce sens, l'on peut citer entre autres :

- la création du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF);
- la création en 1997 d'un ministère en charge de la promotion de la femme ;
- le Projet de centres de production et de formation pour jeunes filles ;
- la lutte contre la pratique de l'excision ;

- la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'éducation des filles pour la période 1994-2000

4.2.2. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Au cours de l'année 2000, le gouvernement avec la participation des différentes parties prenantes que sont l'administration publique, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, a élaboré un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso (CSLP) qui énonce les objectifs prioritaires du gouvernement et sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

La lettre d'intention ci-dessus évoquée a été le cadre conceptuel du CSLP à travers lequel le Gouvernement se fixe les grandes orientations suivantes : (i) renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les différentes disparités ; (ii) poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ; (iii) accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ; (iv) réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale.

4.2.2.1. Perspectives de développement à moyen et long termes

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le gouvernement sont (i) accroître le Produit intérieur brut (PIB) par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4 à 5% par an à partir de 2003 ; (ii) réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à moins de 30% à l'horizon 2015 ; (iii) améliorer l'espérance de vie d'au moins dix ans.

La stratégie de réduction de la pauvreté telle que contenue dans le CSLP repose sur sept grands principes directeurs qui sont : ① le recentrage du rôle de l'Etat ; ② la gestion durable des ressources naturelles ; ③ la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds ; ④ la promotion d'une bonne gouvernance ; ⑤ la prise en compte de la dimension genre ; ⑥ la réduction des disparités régionales et ⑦ la prise en compte de la dimension régionale (intégration régionale).

4.2.2.2. Les grands axes de la lutte contre la pauvreté

La stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso est bâtie autour de quatre axes stratégiques.

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

L'objectif de croissance retenu pour la période 2000-2004 est d'atteindre un taux moyen de l'ordre de 7 à 8%. Ce qui pourrait, grâce à un taux de croissance du PIB par tête d'environ 4 à 5% par an, permettre de doubler le revenu par tête dans moins de 15 ans.

Le secteur privé devrait être le principal moteur de cette croissance. Ce qui implique la création d'un environnement favorable à l'investissement privé notamment une politique de libéralisation de l'économie et l'intensification des réformes visant la création d'un cadre juridique sécurisant et stable pour l'investissement privé. De ce fait, les actions retenues visent à :

- maintenir la stabilité de l'environnement économique national en poursuivant les efforts d'assainissement du cadre macro-économique à travers le maintien d'une politique budgétaire prudente, ciblant le développement des infrastructures économiques et les services sociaux de base et une politique fiscale incitative ;
- accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs notamment travail, transport, électricité, eau, téléphone et autres coûts de transaction ;
- appuyer les secteurs productifs notamment les cultures céréalières, le coton, les fruits et légumes, les cultures oléagineuses, l'élevage, les mines, les petites et moyennes industries, le tourisme et l'économie extra-territoriale.

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

La croissance durable désirée nécessite la participation accrue des populations. Ainsi, la stratégie de réduction de la pauvreté s'appuie sur un renforcement intensif des ressources humaines, une bonne maîtrise de la croissance démographique et un renforcement des actions de lutte contre la propagation du VIH et la mise en œuvre d'un programme d'action vigoureux dans le sens de l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base notamment à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à un cadre de vie décent.

Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation. Il s'agit d'une part de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système éducatif, de répondre aux aspirations de la population n'ayant pas accès à l'éducation et d'autre part, d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel urbain et rural.

Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé. Les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le secteur santé s'articulent autour de trois sous-axes :

- améliorer les indicateurs de santé des plus pauvres ;
- limiter l'impact du paiement des soins sur les revenus des ménages démunis ;

- impliquer les usagers et les communautés les plus pauvres dans les décisions de santé.

Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau. Les réformes et actions portent sur :

- le renforcement de la couverture en eau potable du pays ;
- l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion ;
- la définition d'un cadre législatif et réglementaire couvrant tous les niveaux administratifs et incluant des principes d'administration du secteur.

Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat. Pour améliorer l'accès des pauvres à l'habitat, le gouvernement envisage entre autres, d'encourager le développement des matériaux locaux et de créer une banque de l'habitat.

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

Les programmes de sécurisation économique des populations les plus pauvres portent principalement sur les catégories les plus vulnérables qui sont avant tout les agriculteurs vivriers. A cet effet, les programmes sont articulés sur cinq éléments stratégiques :

- la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole par la gestion de la fertilité des sols, la promotion de l'hydraulique rurale, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;
- l'intensification et la modernisation de l'activité agricole par l'amélioration de la recherche et sa liaison avec la vulgarisation et l'amélioration de l'accès aux équipements et aux intrants agricoles ;
- l'augmentation et la diversification des revenus des ruraux en améliorant l'accès au crédit, en augmentant la monétisation de la production et la compétitivité des cultures de rentes et la promotion des activités génératrices de revenus et d'auto emploi ;
- l'amélioration du désenclavement notamment les pistes rurales et l'électrification rurale ;
- le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives.

Axe 4 : Promouvoir une bonne gouvernance

En matière de bonne gouvernance, de démocratisation de la société et de renforcement de l'Etat de droit, la politique nationale s'articule autour de cinq axes principaux :

- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national de bonne gouvernance ;
- le plan et la stratégie de la réforme du système judiciaire ;
- la réforme globale de l'administration publique ;
- le processus de décentralisation ;
- le développement de l'information économique et sociale.

En matière de gouvernance locale, il est envisagé l'accélération du processus de décentralisation déjà engagé

En matière de bonne gouvernance économique, il s'agit de promouvoir les valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans les affaires publiques. Ce qui doit se traduire par une meilleure gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption, le népotisme et le clientélisme. Ainsi, il est envisagé de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des finances publiques et d'assurer une meilleure coordination de l'aide.

Le CSLP se veut donc un document-cadre qui énonce les objectifs prioritaires de développement fixés par le gouvernement. Il est le reflet des choix essentiels menés au niveau des secteurs prioritaires. La démarche qui sous-tend l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP est itérative. Il est un cadre d'orientation stratégique dont la mise en œuvre s'opère à travers les politiques sectorielles. Il est désormais, le référentiel unique de l'ensemble des intervenants au Burkina Faso. Enfin, il est un cadre de partenariat pour le secteur privé et la société civile burkinabé.

4.2.3. Les actions de lutte contre la pauvreté

Les grandes orientations de la politique nationale de développement telles que énoncées dans la lettre d'intention et depuis l'année 2000, dans le cadre stratégique, sont traduites en stratégies sectorielles opérationnalisées avec l'appui financier et technique des partenaires (bilatéraux et multilatéraux) au développement à travers un ensemble de projets et programmes de développement qui ont un niveau de couverture national pour certains et régional ou provincial pour d'autres. Ces actions de développement, articulées autour de la politique de lutte contre la pauvreté visent d'une part, à accélérer le niveau de croissance économique par l'accroissement du niveau de productivité et de production et l'amélioration des revenus des producteurs et d'autre part, à mettre en place des infrastructures sociales et économiques et des mesures spécifiques pour accroître les capacités des populations à accéder aux services essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Les enquêtes prioritaires de 1994 et de 1998 ayant révélé que la pauvreté est essentiellement rurale au Burkina Faso, et vue la difficile condition de la femme burkinabé, les actions de lutte contre la pauvreté ciblent les plus démunis de la population notamment la population rurale et celle féminine.

4.2.3.1. Les projets et programmes centrés sur l'accélération de la croissance et l'élévation du niveau de revenu des populations.

Ces actions sont essentiellement portées sur le secteur agro-pastoral qui, au plan national, occupe près de 80% de la population (surtout rurale), participe pour près de 60% aux recettes d'exportation, contribue pour environ 40% à la création de la richesse nationale et contribue pourtant à près de 94% à la pauvreté nationale. Elles visent à améliorer l'environnement de la production notamment la préservation/restauration de l'environnement, la maîtrise de l'eau, l'organisation et l'encadrement des acteurs, la diversification des sources de revenus des producteurs, le développement local, etc. Parmi l'ensemble des projets et programmes de ces secteurs, l'on peut noter entre autres, les suivants.

Le projet d'appui aux micro-entreprises rurales (PAMER)

Il s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de vie des populations burkinabé par l'accroissement et la diversification des revenus des populations rurales grâce à la promotion de la micro-entreprise rurale. Il vise spécifiquement, à :

- mettre en place et développer un mécanisme financier décentralisé et durable pour la promotion des micro entreprises rurales ;
- améliorer l'accès des populations à des sources de revenus additionnels par la création de nouveaux emplois non agricoles ;
- accroître l'offre de biens et de services en milieu rural.

Le programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC)

Il vise à contribuer à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso par le renforcement des capacités institutionnelles et financières des populations et des communes et l'amélioration de l'accessibilité des services sociaux de base

Les programmes de développement local (PDL) ou de développement rural (PDR)

Ces programmes qui visent à améliorer les conditions de vie des populations notamment rurales, s'inscrivent dans le cadre de la décentralisation et visent à accroître la prise de responsabilité des populations et des acteurs pour un développement socio-économique durable et soutenu et une amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux notamment par :

- le renforcement des capacités des organisations locales en matière de développement participatif et d'auto-gestion ;
 - le soutien à la production et à l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale ;
 - la contribution à la création d'un environnement institutionnel, physique et humain favorable à l'auto-promotion paysanne ;
 - l'amélioration de l'accès des communautés rurales aux services et aux équipements sociaux de base particulièrement l'amélioration de l'offre de service de santé et d'éducation et de l'accès à l'eau potable;
 - l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ;
 - la réduction de la pauvreté rurale ;
 - le renforcement des capacités d'auto-promotion des populations rurales ;
- le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et de l'espace.

Le programme d'appui aux initiatives communautaires de base pour la lutte contre la pauvreté (PAICB/LCP) qui a pour objectif, le renforcement des capacités des organisations communautaires de base, des services techniques aux niveaux national et provincial et des ONG nationales, par des formations aux méthodologies d'auto-promotion et de développement participatif.

Le programme de développement à objectifs multiples qui a pour objectifs, la réduction de la pauvreté et des déficits céréaliers par un accroissement de la production agricole et des revenus et l'augmentation du nombre d'infrastructures de base des provinces défavorisées.

Le programme spécial de conservation des eaux et des sols et d'agroforesterie dans le plateau central qui a pour objectif :

la restauration d'un environnement favorable à la production agro-sylvo-pastorale ;
l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations et la réduction de l'exode rural ;
la promotion des structures villageoises d'épargne et de crédit.

Le programme national de gestion des terroirs (PNGT II) centré sur la réduction rapide de la pauvreté rurale et la promotion du développement durable avec pour objectifs spécifiques :

de développer les capacités en organisation et gestion des villages ;
de préserver et de restaurer les ressources naturelles ;
d'améliorer les conditions de vie des populations par des investissements productifs et des infrastructures socio-économiques en milieu rural.

Le projet d'appui aux filières bio-alimentaires qui a pour objectif, la valorisation des ressources naturelles du Burkina Faso en vue d'augmenter les revenus des populations et la restructuration des filières bananes, bétail-viande, lait et karité.

La petite irrigation villageoise

La promotion de la petite irrigation villageoise vise à contribuer à la résorption du problème de l'insuffisance de l'eau comme facteur de production et à développer les cultures de contre-saison, créant ainsi des emplois et des revenus en saison sèche en milieu rural.

La mise en valeur des vallées des barrages à travers l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) et la Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB) pour promouvoir les périmètres irrigués du Sourou, de la haute vallée du Mouhoun et de Bagré notamment par :

- la recherche, la mobilisation, la mise en place et la gestion des financements ;
- la réalisation d'études ou de contrôle pour l'exploitation rationnelle des terres situées dans la vallée des barrages ;
- la mise en place et le contrôle des infrastructures et équipements socio-économiques pour l'exploitation de ces terres ;
- la promotion des actions de protection de l'environnement, de pêche, d'élevage et d'agriculture.

Le Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER) qui a pour mission, la canalisation, la coordination et la gestion des fonds pour le financement des petites actions rurales. Il a pour objectif, de contribuer à l'auto promotion des populations rurales par :

- la promotion de l'épargne et du crédit ;
- l'appui au développement institutionnel des organisations rurales et au renforcement des capacités professionnelles des producteurs ;
- l'enracinement du processus de décentralisation et de développement local ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles.

L'évolution de la pauvreté urbaine consécutive aux pertes d'emplois et au chômage a suscité aussi la mise en œuvre de programmes pour la promotion des petites et moyennes entreprises. Ce sont particulièrement :

Le fonds d'appui au secteur informel (FASI) qui accorde des prêts directs remboursables aux opérateurs du secteur informel et appuie les promoteurs en fonds de garantie

Le programme national d'appui à la réinsertion des travailleurs déflatés (PNAR-TD) qui a pour objectif, la réinsertion des travailleurs déflatés dans la vie du travail par la formation pour accroître leurs aptitudes en matière de gestion de micro-activités. Il assure aussi le financement des activités des travailleurs déflatés formés.

Le fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) qui finance, encadre et suit les promoteurs d'entreprises.

En outre, le gouvernement a initié en 1997, une opération « emprunt d'Etat » qui a permis de mobiliser 5 milliards de Fcfa pour soutenir l'activité de production à travers des rétrocessions aux groupements villageois et aux organisations des acteurs du secteur informel.

4.2.3.2. Les projets et programmes centrés sur l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux services sociaux essentiels.

Ces actions sont essentiellement articulées autour des secteurs de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, du secours d'urgence, de la protection des droits des personnes vulnérables, etc.

L'amélioration du cadre de vie

Dans le volet amélioration du cadre de vie des populations, le cas du **Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA)** peut être cité. Il vise à promouvoir l'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base au profit surtout des populations à faible revenu vivant en milieu rural, péri-urbain et urbain afin d'améliorer leur environnement, leurs conditions de vie et leur santé. Il vise plus spécifiquement à :

- renforcer les capacités des individus et des institutions intervenant dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- contribuer à la résolution des problèmes en utilisant des ressources locales et en tenant compte de la culture et des exigences socio-économiques des populations ;
- informer et conseiller les acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement.

L'accès à l'eau potable

Les projets et programmes visant à améliorer l'accès des populations à l'eau potable sont multiples. Il s'agit de **projets d'adduction d'eau potable et de projets d'hydraulique rurale**. Tous ces projets visent à accroître l'offre d'eau potable aux populations des villes et des campagnes en vue d'améliorer leurs conditions de vie

(surtout de santé) et aussi offrir à ces populations, des possibilités d'accroissement de leurs revenus par l'aménagement de périmètres irrigués. Il s'agit notamment des projets tels :

- Hydraulique villageoise
- Projet d'hydraulique villageoise de la boucle du Mouhoun phase V
- Service d'entretien de forages dans le BAM
- Projet d'hydraulique villageoise dans le sud-ouest du Burkina
- Programme d'hydraulique villageoise 330 forages CFD-Conseil de l'Entente
- Projet d'hydraulique rurale
- Projet intégré d'hydraulique villageoise et d'éducation pour la santé PIHVIS
- Hydraulique villageoise du Sourou-Nayala
- Hydraulique villageoise dans la province du BAM
- Projet d'hydraulique rurale 500 Forages/BAD
- AEP Ouaga-Ziga
- Projet eau et assainissement et renforcement de l'ONEA phase II
- Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
- Approvisionnement en eau potable de Bobo
- Programme d'hydraulique villageoise 190 forages/BADEA
- Programme d'hydraulique villageoise et pastorale CEAO phase 2
- Programme de valorisation des ressources en eau dans le sud-ouest
- Projet de développement des ressources hydrauliques
- Projet volet hydraulique souterraine du projet hydraulique rurale de Sissili

L'action sociale

Au nombre de ces projets et programmes articulés autour du secours d'urgence et du soutien aux personnes handicapées, les suivants peuvent être mentionnés.

Le fonds national de solidarité chargé de :

- l'appui financier aux projets générateurs de revenus des groupes défavorisés et vulnérables ;
- l'appui alimentaire aux populations défavorisées ;
- l'appui à l'éducation des élèves nécessiteux ;
- la prise en charge financière des frais médicaux de certaines urgences médicales ;
- l'appui d'urgence en cas de calamités et de catastrophes.

Le comité national de secours d'urgence (CONASUR) chargé de répondre rapidement et de façon appropriée, aux situations d'urgence en cas de catastrophe notamment par des distributions de vivres, de médicaments et d'équipement.

L'amélioration de la condition de la femme

Il s'agit de projets qui ont pour finalité, la promotion du couple mère-enfant. Entre autres projets du genre, l'on peut citer les cas suivants.

Le centre de production et de promotion pour jeunes filles qui vise à assurer la promotion de la jeune fille par la résorption du chômage des jeunes filles, l'amélioration de leur statut en tant que futures mères et épouses, l'amélioration de

leurs connaissances aussi bien au plan technique et professionnel qu'au plan sanitaire et assurer leur équipement.

Il y a aussi les nombreux projets centrés particulièrement sur **la protection de la mère et de l'enfant** :

- développement de la petite enfance ;
- lutte contre la pratique de l'excision ;
- droit et citoyenneté des femmes.

Les projets et programmes de santé

Plusieurs projets et programmes sont mis en œuvre en vue d'améliorer l'état de santé des populations notamment le renforcement de la qualité et de la quantité de l'offre de service, le renforcement de la fréquentation des services de santé par les populations, l'amélioration de leur état nutritionnel, le renforcement de l'accessibilité des populations aux soins de santé, le renforcement de la prévention, la prise en charge des malades (gratuite pour certains cas de maladie), la promotion de la santé de la reproduction, la lutte contre le SIDA, etc. Ces projets et programmes sont entre autres :

- le programme d'assistance aux groupes vulnérables ;
- le projet planification familiale ;
- le projet d'appui aux centres de santé de districts ;
- la Centrale d'achat des médicaments essentiels génériques ;
- le projet de surveillance épidémiologique intégrée ;
- le projet d'appui au programme national de santé bucco dentaire ;
- le programme national de lutte contre la tuberculose ;
- le programme d'appui aux soins de santé primaire ;
- les projets d'appui à la lutte contre le SIDA et les IST ;
- le projet d'appui à la réforme hospitalière ;
- le projet nomma ;
- le programme d'appui global au développement des districts sanitaires ;
- le projet de renforcement des services de santé ;
- le projet de développement santé et nutrition ;
- le projet d'appui au programme multisectoriel de lutte contre le SIDA et les IST.

Les projets et programmes du secteur de l'enseignement de base

Dans le domaine de l'éducation de base et de l'alphabétisation, les actions entreprises qui ont pour finalité l'élévation du niveau de scolarisation et d'alphabétisation, poursuivent plusieurs objectifs spécifiques. Il s'agit de contribuer à l'accroissement de la qualité de l'enseignement de base et de renforcer l'encadrement pédagogique et administratif du système éducatif afin d'accroître les capacités du pays en matière d'éducation de base, d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Il s'agit aussi, d'accroître l'offre (en quantité et en qualité) d'éducation surtout en milieu rural en vue de relever le taux de scolarisation et d'alphabétisation, de réduire les disparités de genre et entre régions et de créer les conditions d'études pour les enfants notamment approvisionner les écoles en vivres, gérer les vivres scolaires, améliorer la gestion des cantines, mettre en œuvre des stratégies

régionales et provinciales de cantines scolaires. Au titre des multiples projets et programmes du secteur qui entre par ailleurs dans la mise en œuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) 2001-2009, l'on peut noter :

- le projet éducation IV ;
- la création/extension et réfection des l'ENEP ;
- le programme d'appui à l'enseignement de base ;
- le programme d'appui à l'enseignement primaire ;
- l'assistance technique à l'amélioration de la formation professionnelle dans les ENEP ;
- l'appui institutionnel au MEBA ;
- le partenariat pour l'éducation non formelle ;
- le projet enseignement post-primaire ;
- le projet écoles satellites et centre d'éducation de base non formelle ;
- le projet cantines scolaires ;
- le projet d'appui canadien à l'éducation de base (PACEB) ;
- le projet Éducation III.

Les actions développées aussi bien par les pouvoirs publics avec le soutien des partenaires au développement que par les organisations et associations de développement en vue de l'amélioration des condition de vie des burkinabé sont multiples et diversifiées. Toutefois, l'impact effectif de ces projets et programmes sur le quotidien des burkinabé semble peu visible tant la pauvreté atteint une grande partie de la population des villes et des campagnes. Cette situation est-elle due à un faible ciblage des pauvres dans la mise en œuvre des projets ? les populations cibles sont t-elles les bénéficiaires effectifs des projets ? les actions menées sont-elles encore insuffisantes pour induire une amélioration perceptible et significative des indicateurs sociaux ? l'information statistique actuelle est suffisante pour cerner toute la mesure de la pauvreté dans sa complexité pour permettre une orientation ciblée des stratégies de lutte contre la pauvreté ? etc.

Cet ensemble de questionnements met en avant la nécessité pour le Burkina Faso d'une part, de poursuivre le processus de décentralisation qui devra permettre aux populations et aux communautés de base, de participer aux choix et à la mise en œuvre des programmes de développement et d'autre part, de renforcer la politique de lutte contre la fraude et la corruption pour un plus grand impact des politiques de développement sur les conditions de vie des population et de renforcer par ailleurs, le dispositif de l'information statistique pour mieux suivre et comprendre l'évolution de la pauvreté en vue d'opérer des choix de politiques appropriés.

Ainsi, la mise en place de l'observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable (ONAPAD) dans le cadre du programme d'appui au renforcement de la gouvernance économique (PRGE) pour suivre l'évolution de la pauvreté afin de permettre aux décideurs d'élaborer des politiques économiques cohérentes et adaptées aux situations réellement vécues par les populations offre au Burkina Faso, un précieux instrument de suivi du CSLP.

De même, les réformes en cours permettent d'espérer quant à l'efficacité de la dépense publique notamment son impact sur les conditions de vie des populations.

C'est en particulier celles orientées vers la moralisation de la société et le renforcement/promotion de la transparence et de l'équité dans la gestion publique, dans le milieu des affaires et dans le domaine judiciaire. Il s'agit de la mise en œuvre de la réforme globale de l'administration, du plan national de bonne gouvernance, de la refonte de l'appareil judiciaire avec l'institution de hautes juridictions à la place de la Cour suprême, de la fonctionnalité efficiente attendue de la Haute autorité chargée de la lutte contre la corruption et de la coordination nationale de lutte contre la fraude de même que le renforcement annoncé de l'Inspection générale d'Etat et du Comité national d'éthique⁶.

Enfin, une troisième enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages permettrait de comprendre davantage la pauvreté et son évolution au Burkina Faso et d'orienter les choix de politiques notamment une relecture du CSLP.

4.3. Des orientations ciblées sur les groupes sociaux les plus défavorisés

Au regard de l'importance des populations pauvres dont notamment les femmes, une question capitale se pose aussi bien aux autorités politiques (structures étatiques) qu'aux acteurs de la société civile : *comment aider réellement cette proportion de pauvres à améliorer leurs conditions de vie de façon significative ?*

L'importance de cette question fondamentale mérite une réflexion approfondie devant déboucher sur une approche de développement pragmatique et opérationnelle. En termes d'analyse genre, afin de pouvoir aider efficacement les groupes sociaux les plus défavorisés notamment les femmes à sortir de leur extrême pauvreté ou de leur pauvreté absolue, il s'avère nécessaire :

- dans un premier temps, d'identifier et de catégoriser les groupes de personnes les plus touchés par la pauvreté ;
- dans un second temps, de procéder à des interventions ciblées (des actions spécifiques) sur chaque catégorie de pauvres ainsi identifiée.

4.3.1. Catégorisation des couches sociales les plus défavorisées

En faisant une synthèse de la documentation disponible sur la question de la lutte contre la pauvreté, il est à retenir que les groupes les plus touchés par la pauvreté sont essentiellement ceux tirant leurs revenus de la production agricole ou ne disposant pas d'activités génératrices de revenus. Les catégories suivantes peuvent être répertoriées :

- les agriculteurs vivriers
- les agriculteurs de rente
- les chômeurs et inactifs
- les PV-VIH et les malades du SIDA
- les orphelins et enfants vulnérables (OEV)
- les veuves du SIDA
- les enfants de la rue et/ou dans la rue
- les aides familiaux et les filles mères sans soutien

⁶ Selon le discours de politique générale 2002 du Premier Ministre

- les personnes âgées soutien

4.3.2. Les actions spécifiques à réaliser

Après l'identification des groupes les plus défavorisés (ceux vivant dans une situation d'extrême pauvreté ou de pauvreté absolue), l'on peut maintenant envisager des possibilités d'actions appropriées à cibler sur chaque groupes spécifiques, en vue de développer leur capacités à satisfaire leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se loger...) et à se prendre en charge eux-mêmes.

Et pour y arriver, il faut nécessairement la participation et l'implication effective de ces groupes spécifiquement pauvres à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action de réduction de la pauvreté, conformément à leurs besoins prioritaires.

L'analyse de la question genre et pauvreté sous l'angle monétaire, d'accès aux services sociaux de base et de niveaux de participation des femmes aux prises de décisions permet de procéder à un recentrage des interventions sur trois niveaux, en vue d'une plus grande efficacité.

4.3.2.1. Les interventions pour alléger la pauvreté monétaire

Les mesures ou les dispositions ciblées à envisager en vue de réduire la pauvreté monétaire sont essentiellement relatives à des facteurs liés soit aux types d'activités ou à l'accès aux ressources productives. Ces interventions en faveur des groupes spécifiquement pauvres auront principalement pour objectif de garantir :

- l'accès aux terres cultivables de bonnes qualités
- l'accès aux technologies agricoles et aux intrants
- l'accès aux opportunités de financement (micro-finance)
- l'accès à l'encadrement
- l'accès aux technologies de conservation, de transformation et aux circuits de commercialisation des produits agricoles
- l'accès à l'emploi salarié dans le secteur public comme privé

4.3.2.2. Les interventions pour faciliter l'accès aux services sociaux de base

Les services sociaux de base englobent un ensemble d'éléments tels l'éducation, la santé, l'eau potable/assainissement/logement et la protection sociale.

Pour pouvoir réduire la pauvreté des catégories sociales les plus défavorisées, il faut des actions ciblées sur les groupes spécifiques en vue de faciliter :

- leur accès à l'éducation qui est un facteur d'acquisition de connaissances et d'épanouissement de l'homme. L'éducation sous-entend entre autres :
 - l'alphabétisation
 - la scolarisation
 - la formation professionnelle
- leur accès à la santé qui est la condition sine qua none pour prétendre à un emploi et également un des facteurs clés du développement de toute la nation
- leur accès à l'eau potable, à l'assainissement et au logement

- leur accès à la protection sociale

4.3.2.3. Les interventions pour renforcer la participation des femmes aux prises de décisions

Renforcer la participation des catégories sociales les plus défavorisées et particulièrement les femmes à la vie sociale, économique et politique est un défi majeur pour le processus de lutte contre la pauvreté dans sa dimension genre.

En effet, une forte représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions (sphères politiques ou diplomatiques, institutions internationales, structures administratives) leur permettra de prendre en main leurs destinées et d'assurer de façon plus opérationnelle les conditions de vie meilleures.

Dans la perspective donc de relever ce défi, il est nécessaire d'envisager des interventions spécifiques ciblées visant à promouvoir :

- l'accès des femmes aux postes de responsabilités politiques
- l'accès des femmes aux postes de responsabilités administratives
- l'accès des femmes aux postes de responsabilités diplomatiques

CONCLUSION

Le thème « genre et pauvreté » est important parce que l'engagement pris par le Burkina Faso de réduire la pauvreté exige des efforts considérables tant en milieu rural qu'en milieu urbain. En outre, pour mener efficacement des actions publiques destinées à réduire la misère, il faut au préalable saisir l'ampleur, la nature et les causes de la pauvreté.

Dans leur grande majorité, les pauvres se retrouvent parmi les femmes et dans la zone rurale où la pauvreté est plus généralisée, plus aiguë qu'en zone urbaine.

Mais éduquée la population féminine bénéficie également de services de moindre qualité et de moins de possibilité d'accès au pouvoir économique et au pouvoir politique, tout en étant mise à l'écart des possibilités d'emplois.

Tout le monde s'accorde généralement à dire que la réduction de la pauvreté, et plus particulièrement l'amélioration du bien-être des pauvres, est le défi majeur auquel est confronté le Burkina Faso. Les autorités du pays n'ont cessé de rappeler dans plusieurs enceintes que la réduction de la pauvreté est leur premier objectif. Cette volonté des pouvoirs publics s'est manifestée dans le montage de plusieurs projets de réduction de la pauvreté avec l'aide de ses partenaires au développement.

Pour atteindre cet objectif majeur, la lutte contre la pauvreté devrait être, à court terme, une lutte discriminatoire. Des avantages réels devraient être donnés aux pauvres et à ceux qui apparaissent être les plus vulnérables. Ce qui implique qu'il se développe au sein de la communauté nationale un bon esprit d'équité, couplé d'un esprit de solidarité agissante.

Comme le disait John ADAMS: "La conscience du pauvre est pure, et pourtant il a honte ... Il sent qu'il vit loin du regard des autres, tâtonnant dans l'ombre. L'humanité ne fait pas attention à lui ... Ce n'est pas qu'on le désapprouve, qu'on le censure ou qu'on lui fasse des reproches, il passe simplement inaperçu. Être entièrement négligé et le savoir, voilà qui est intolérable"¹².

C'est donc dire que la lutte contre la pauvreté devrait également permettre aux pauvres de se sentir membres à part entière de la communauté quelle que soit la catégorie sociale.

¹² cité par Edgar OWENS et Robert SHAW in *Le développement: une conception nouvelle*; P.21

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'économie et des finances, Structures et actions économiques: les projets rattachés aux ministères sur le plan économique et social, les grandes réalisations-perspectives 2002-2003 ;

Ministère de l'économie et des finances, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2000 ;

Premier Ministère, discours de politique générale 2002 de Son Excellence le Premier Ministre

ADJIBADE Awa (1995) : La compréhension du concept genre et développement; Séminaire de formation genre et développement; Ouagadougou du 18 au 28 Avril; MEFP / IPD-AOS

Banque Mondiale (1996) : Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne; Washington

INSD (1996) : Le Profil de pauvreté au Burkina Faso; MEFP / Programme Dimension sociale de l'ajustement

INSD (1996) : Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages; MEFP / Programme Dimension sociale de l'ajustement

LACHAUD Jean-Pierre (1996) : Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne: analyse comparative

LACHAUD Jean-Pierre (1996) : Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne; Centre d'Economie du développement; Université Montesquieu-Borbeaux IV

MEF (1995) : La Lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005

MEF (1993) : Genre et développement; Séminaire national, Koudougou, du 19 au 22 Octobre

NATIONS UNIES (1994) : Rapport de la Conférence Internationale

OUATTARA Mariamé (1995): La perception des relations homme-femme en milieu rural; Séminaire de formation genre et développement; Ouagadougou du 18 au 28 Avril; MEFP / IPD-AOS

TOVO Maurizia (1995) : Réduire la pauvreté au Bénin chez CEDA (Centre pour l'Environnement et le Développement en Afrique).